

**FEDERATION
RESEAU ENTREPRENDRE®**

RAPPORT FINANCIER et SOCIAL

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2024

Siège :
15, rue de l'abbé Stahl – 59700 Marcq-En-Barœul
Tél. : 03 20 66 14 66

Bureau de Paris :
29, rue Drouot – 75009 Paris
reseau@reseau-entreprendre.org
www.reseau-entreprendre.org
N° Siret : 419 051 156 00042 – Code NAF : 9499Z

Réseau Entreprendre[®], Association Reconnue d'Utilité Publique par décret du 15/01/2003 et J.O du 22/01/2003

SOMMAIRE

- **Profil Fédération et Chiffres clés** *Page 3*
- **Rapport de Gestion** *Page 13*
- **Comptes au 31 décembre 2024** *Page 45*
- **Annexes aux comptes** *Page 47*
- **Rapport des commissaires aux comptes** *Page 54*
- **Projet des Résolutions** *Page 57*

1 - PROFIL FEDERATION ET CHIFFRES CLES

On ne choisit pas Réseau Entreprendre® par hasard.

Intégrer Réseau Entreprendre®, c'est défendre une cause : celle de l'emploi en accompagnant au quotidien ces femmes et ces hommes qui ont décidé de se lancer dans l'aventure de l'entrepreneuriat ! Depuis plus de 30 ans, Réseau Entreprendre® contribue à créer des emplois sur l'ensemble des territoires.

Nous sommes un **réseau international** d'entrepreneurs engagés et bénévoles, animés par des méthodes d'entreprises.

Nous sommes la tête d'un réseau international, à ce titre, chargé d'animer notre communauté d'associations. Ces dernières ont pour objet d'accompagner et de financer des entrepreneurs à fort potentiel d'emplois en création, en reprise et en croissance.

Notre ambition est d'être un acteur de référence sur l'accompagnement des entrepreneurs à fort potentiel d'emplois (futures belles PME et ETI). Nous agissons pour les préparer aux enjeux de demain dans un monde qui change.

La raison d'être de la Fédération est d'animer et de fédérer nos associations pour créer une communauté performante de dirigeants d'entreprises portée par une vision et des valeurs partagées.

Notre vision est de développer l'entrepreneuriat et la création d'emplois en assurant l'accompagnement des entrepreneurs et la transmission de nos savoirs.

Nous sommes animés par la volonté d'apporter des solutions locales pour réussir les créations d'entreprises.

Nous agissons selon un corpus de valeurs qui constituent les fondements de notre réseau.

Nous nous attachons à la personne.

Nous travaillons selon le principe de gratuité.

Nous encourageons la réciprocité dans nos démarches.

Nous sommes guidés par les principes de solidarité et de bienveillance.

Il convient de favoriser les liens entre les associations de nos territoires. La Fédération valorise la proximité géographique, le partage des bonnes pratiques et l'entraide par l'accompagnement soutenu d'une équipe dédiée à l'animation du réseau.

- *Animation de groupes de travail sectoriels et thématiques*
- *Commissions de travail thématiques*
- *Organisations de sessions d'informations*
- *Conseil des associations et mouvements*
- *Partage de pratiques professionnelles*
- *Diffusion d'informations et d'analyses*
- *Interventions pédagogiques sur les territoires*

Le rôle de la Fédération se destine à concevoir des parcours d'accompagnement et des programmes destinés à soutenir les orientations des associations locales. Ces programmes doivent être déployés pour aider les entreprises qu'elles accompagnent à capitaliser sur leurs forces. L'expertise de la Fédération apporte un appui opérationnel aux membres.

- *Pilotage de campagnes / programmes / dispositifs*
- *Mise en œuvre et animation de programmes collectifs*
- *Soutien à la capitalisation et à la mutualisation des expériences et initiatives associatives*
- *Outils d'évaluation et d'amélioration continue*

Il nous revient d'organiser la formation, la professionnalisation et le perfectionnement de chacune de nos associations locales sur les métiers qui sont les nôtres : animations de clubs, recrutements de membres, gestion des prêts, communication, relations publiques, management des équipes.

- *Appui / conseil aux associations membres*
- *Conseil juridique aux membres*
- *Accompagnement personnalisé des associations en difficulté*

La Fédération centralise et gère le système d'information de Réseau Entreprendre. Dans ce cadre, elle conçoit, administre et développe les outils informatiques nécessaires à l'exercice du métier des associations.

La Fédération se doit d'organiser la communication du réseau pour promouvoir l'action dédiée à la création d'entreprises et la création d'emplois sur chacun des territoires sur lesquels nous sommes présents. La Fédération a vocation à valoriser les actions de l'ensemble du réseau et prendre la parole sur la cause entrepreneuriale. La Fédération a un devoir d'influence pour promouvoir l'entrepreneuriat, l'accompagnement entrepreneurial bénévole et développer l'esprit d'entreprise auprès des pouvoirs publics et de ses parties prenantes.

- *Dialogue avec les pouvoirs publics*
- *Analyse, veille législative et politique et prises de positions*
- *Plaidoyer général pour le rayonnement de tout le secteur*
- *Campagne d'images et relations publiques*

Indépendants, nous sommes apolitiques, nous collaborons avec tous les acteurs de bonne volonté au service des femmes et des hommes, créateurs, développeurs, repreneurs d'entreprises au bénéfice de l'emploi dans nos territoires.

Nous sommes des **experts de l'accompagnement** et sommes ambitieux pour les projets que nous soutenons.

Le cœur de notre engagement : **faire grandir les entreprises et les pérenniser.**

Nous avons vocation à prendre soin de nos associations, de nos lauréats, de nos membres, de nos collaborateurs, de nos partenaires et de nos régions.

La gratuité et la réciprocité guident notre action. La gratuité garantit notre impartialité. La réciprocité fait de nous les maillons d'une chaîne dédiée à la transmission. Cette réciprocité encourage nos lauréats à donner à leur tour.

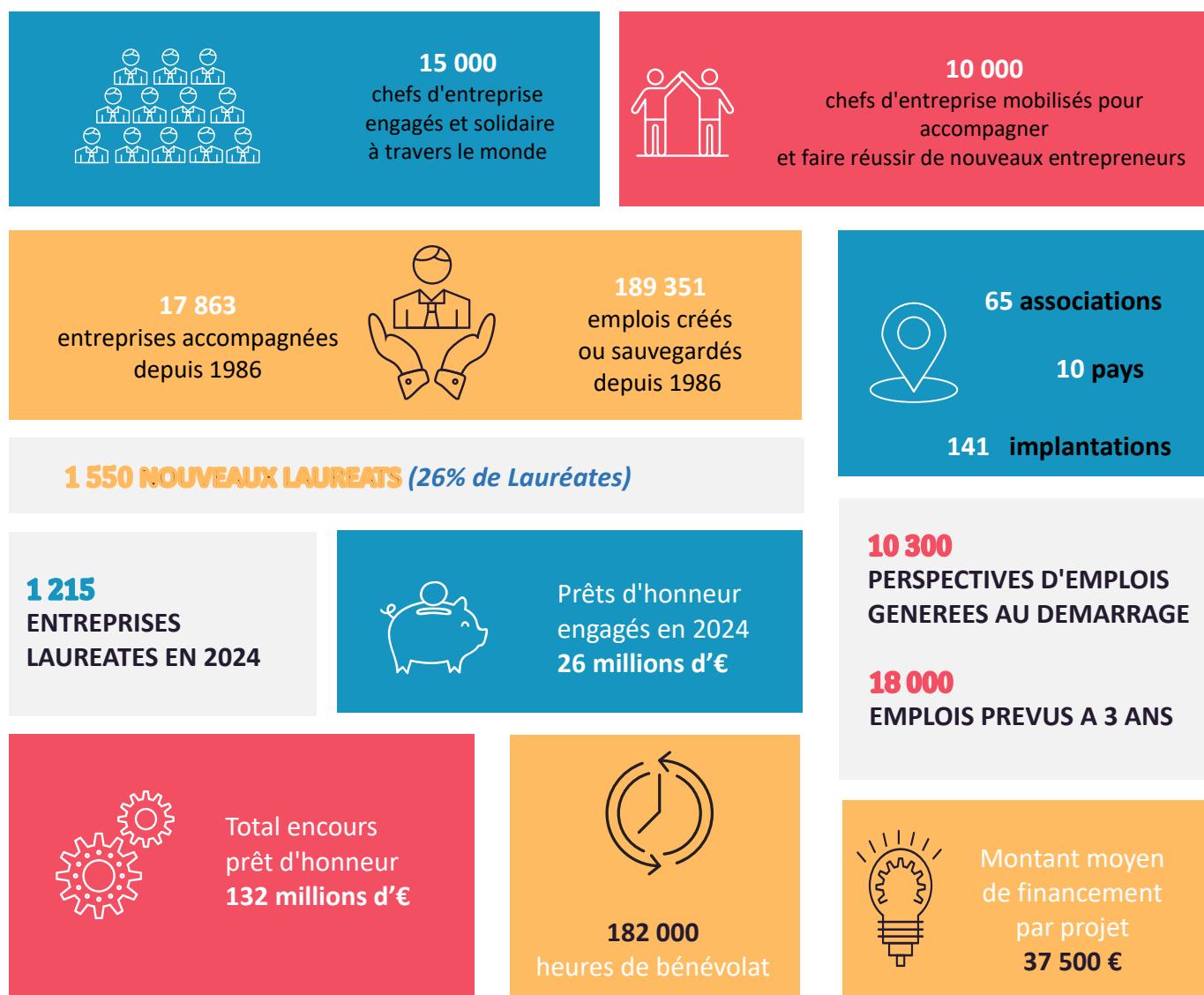
Nous agissons avec **bienveillance et solidarité**.

Nous sommes un tiers de confiance attaché à l'éthique des affaires.

Nous œuvrons pour l'Humain, dans la proximité. Nous sommes des militants de l'entreprise en mouvement pour préparer nos entrepreneurs à l'avenir.

Par leur implication dans Réseau Entreprendre®, nos associations sont des acteurs territoriaux et nos membres sont des **entrepreneurs engagés et responsables**. Ils soutiennent les initiatives économiques à impact positif guidées par les valeurs d'inclusion et d'altérité.

Chiffres généraux

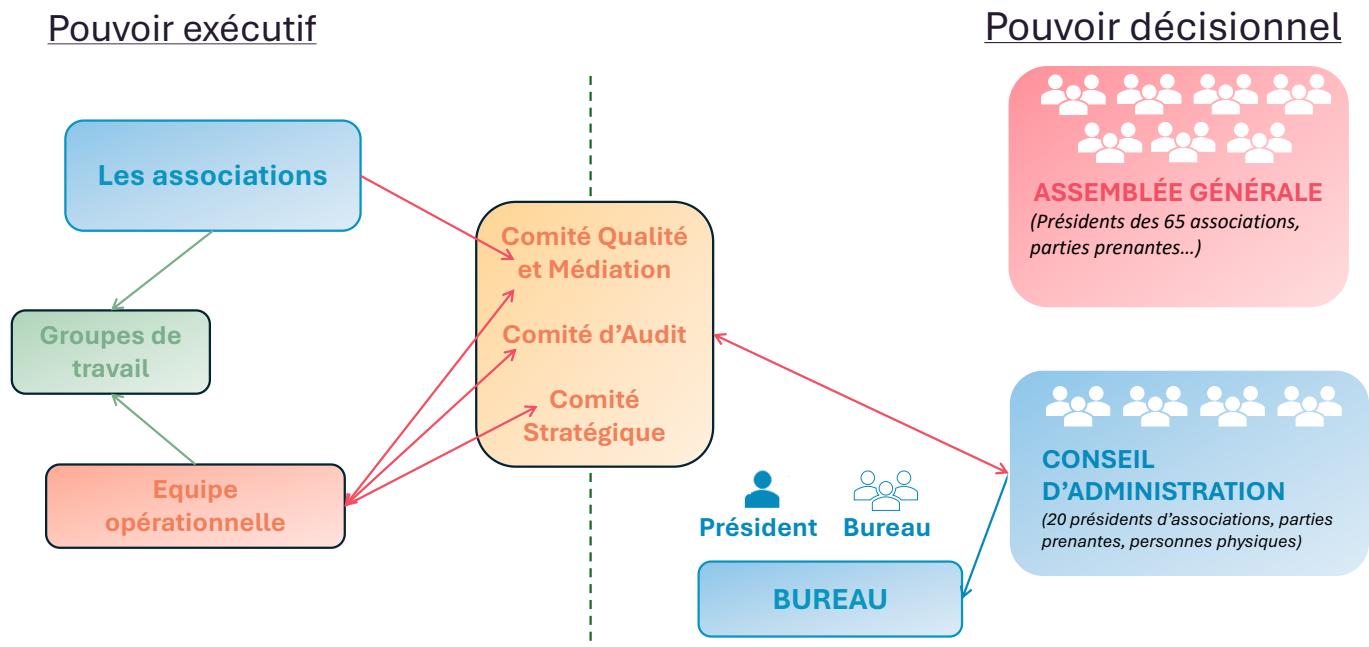


Les dates clés du développement

- **1986** André MULLIEZ crée Nord Entreprendre
- **1992** Des chefs d'entreprises portent la création de la 2ème association en Rhône Alpes
- **1997** Naissance de Réseau Entreprendre® : les 6 premières associations se coordonnent et créent **La Fédération Réseau Entreprendre®**
- **2002** Réseau Entreprendre® accompagne aussi les Repreneurs
- **2003** Réseau Entreprendre® est reconnu d'utilité publique (ARUP)
- **2004** Des rencontres s'organisent sur le plan national
- **2013** Réseau Entreprendre® revisite ses méthodes pour offrir **l'excellence d'un accompagnement 100% chefs d'entreprise**
- **2014** Lancement du **programme croissance** pour accompagner les entreprises au-delà de 50 salariés
- **2015** Le réseau se mobilise pour bâtir le nouveau projet stratégique 2015-2020. Le nouveau référentiel de l'accompagnement individuel est décliné dans le réseau
- **2016** Le projet stratégique est en action. Célébration des 30 ans d'engagement et d'optimisme des chefs d'entreprise Réseau Entreprendre®
- **2020** La Fédération s'engage dans un processus de labellisation IDEAS et lance sa mise en conformité RGPD. Lancement du projet stratégique 2020-2025 avec comme axe majeur, prendre soin de nos communautés dans un monde qui change
- **2021** Poursuite de la démarche Impact et renforcement de l'entrepreneuriat féminin. Labérisation Qualiopi
- **2022** Labérisation IDEAS (fonctionnement de la gouvernance, gestion financière, démarche opérationnelle). Lancement du fonds Territoire destiné à lutter contre la déprise rurale.
- **2023** Le réseau dépasse les 10 000 membres qui participent à la transformation de nos territoires. Projet de solidarité internationale. Extension de l'annuaire digital des associations à tout le réseau international.
- **2024** Lancement de la Campagne Horizon 2030. Création d'un comité stratégique. Pour la première fois la part des reprises d'entreprises représente 39% de notre accompagnement. Le réseau crée sa 140ème implantation dans le monde. Nos entrepreneurs créent toujours plus d'emplois : 26 emplois à 5 ans en moyenne.

Gouvernance

Organisation des pouvoirs décisionnels et exécutifs de la Fédération



Conseil d'Administration :

La Fédération est administrée par un conseil composé de 24 membres au moins, 30 au plus, élus pour 3 ans lors de l'Assemblée Générale Ordinaire. Le Conseil d'Administration sera composé à l'issue de l'Assemblée Générale du 15 mai 2025, de 18 associations, 2 personnes morales et 8 personnes physiques.

Les Associations affiliées à la Fédération Réseau Entreprendre® ayant adhéré à la Fédération devront toujours être majoritaire dans le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut créer, en tant que de besoin, des conseils ou comités ad hoc chargés de l'assister. Il définit un dispositif de contrôle interne en cohérence avec les délégations de pouvoirs données, et ayant pour mission de lui donner une assurance raisonnable que les activités sont menées dans le respect des valeurs du Réseau Entreprendre® ainsi que du projet fédéral et que les risques identifiés sont globalement maîtrisés.

Le Conseil d'Administration nomme un Comité spécialisé chargé de vérifier la réalité du contrôle interne. Il comprend au moins une personne qualifiée indépendante de l'association Fédération Réseau Entreprendre. Les salariés et le Président n'en font pas partie.

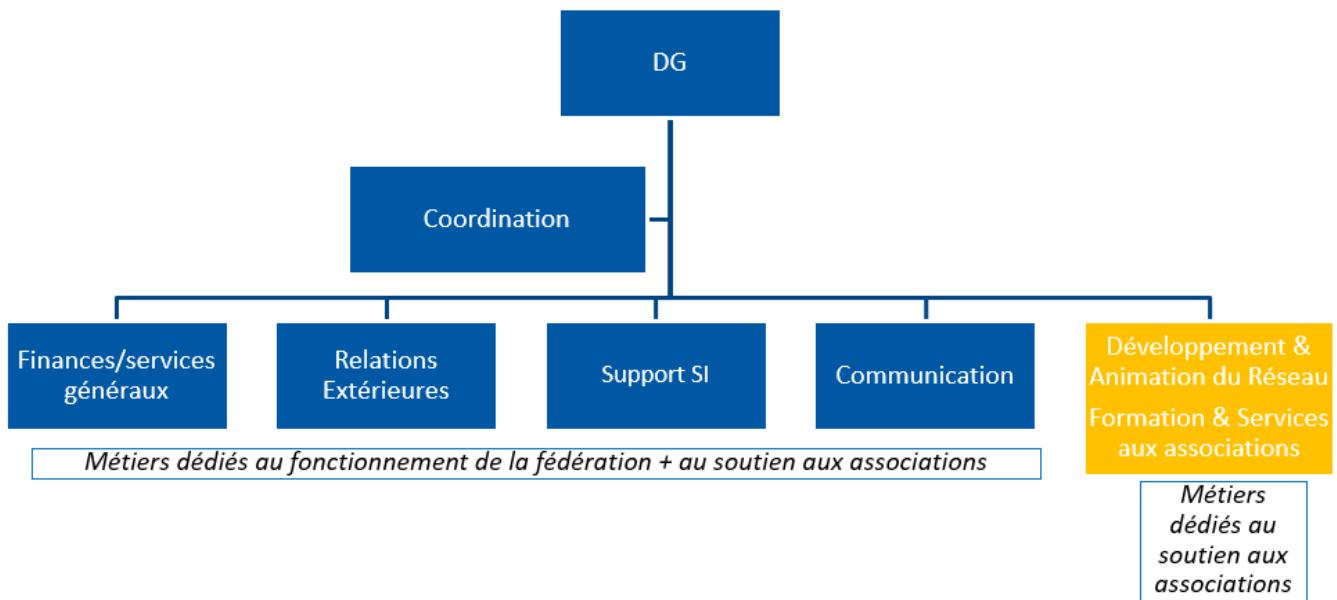
Bureau :

Dans la limite du tiers de son effectif, le Conseil d'Administration élit parmi ses membres, un Bureau comprenant trois membres au moins, dont un Président et un Trésorier.

Le Bureau instruit toutes les affaires soumises par le Conseil d'Administration et suit l'exécution des délibérations.

Le Président représente la Fédération dans tous les actes de la vie civile.

Organigramme Opérationnel



Comité de Direction :

➤ Rôle du Comité de Direction :

- Proposer au Conseil d'Administration la stratégie de la Fédération ;
- Participer à la mise en œuvre de la stratégie
- Monitorer le plan d'action ainsi que le projet stratégique et la revue de la politique RSO
- Mettre en œuvre la politique Impact de Réseau Entreprendre et de la Fédération
- S'assurer de la conformité du budget
- Piloter les fonctions opérateurs, SI et la gestion des fonds

➤ Responsabilités et relations avec le Conseil d'Administration

Le Comité de direction rend compte au Conseil d'administration par la voie de son directeur général qui est invité au Conseil d'Administration.

- Composition

- Le Directeur Général (assurant également la responsabilité du pôle Animation Réseau)
- La Directrice de la Communication
- La Directrice des relations extérieures
- Le Directeur administratif et financier
- Le Directeur des systèmes d'information
- La Directrice de la Formation

Comité d'audit :

Le comité d'audit a pour objectif de veiller aux respects des bonnes pratiques de gouvernance, à leur maîtrise en étant le garant du respect et de la bonne diffusion des règles internes et des lois.

C'est un organe interne de contrôle chargé d'assurer une veille active sur la prévention des risques et le respect des règles de gouvernance

Le conseil d'administration par la voie de son Président définit le dispositif de contrôle interne suivi par le comité d'audit spécialisé, chargé de vérifier les missions du contrôle interne en ayant une assurance que les activités sont gérées conformément à ses attentes. C'est-à-dire en appliquant des règles de bonne conduite dans le respect du projet associatif.

Composition et fonctionnement :

- Composé de 5 personnes dont un administrateur.
- Nommées par le Conseil d'Administration sur proposition du Président pour une durée de 3 ans renouvelable une fois.
- Un membre peut être démissionnaire avant le terme de son mandat. Son remplacement sera acté par le Conseil d'Administration sur proposition du Président.

Membres du comité d'audit :

- Jean François Nardot, Président Réseau Entreprendre® Limousin
- Christophe Cornu, Directeur Réseau Entreprendre® Côte d'Opale
- Alain Combe, Directeur Réseau Entreprendre® Essonne
- Sanaa Moussaid, expert-comptable et membre du Conseil de l'ordre IdF
- Mariano Doittau, membre et administrateur de Réseau Entreprendre® Essonne et RE 93.

Fonctionnement :

- Il se réunit autant que de besoin et au moins 2 fois/an.
- Un compte-rendu est remis au Bureau
- Il établit en début d'année son plan de travail annuel qu'il soumet au Conseil d'Administration pour approbation
- Il effectue un bilan des travaux réalisés une fois/an au Conseil d'Administration.

Méthodologie de travail du Comité d’Audit

Le Comité d’Audit mis en place par le Conseil d’Administration a pour mission d’assister le Conseil d’Administration. Il l’alerte des défaillances constatées lors de la vérification de la pertinence du contrôle interne.

Pour le premier exercice (2022), trois sujets d’analyse ont été traités par le Comité d’Audit de la Fédération Réseau Entreprendre® :

- Examen de la pertinence des méthodes et des appréciations comptables
- Examen de l’organisation du contrôle de gestion
- L’appréciation de l’évolution des règles de gouvernance

En 2024, le comité d’audit a consacré 3 journées sur les sujets de Pilotage de projets, la performance des indicateurs et le renforcement du modèle économique (diversification des financements). D’autres sujets ont fait l’objet d’analyses et de recommandations tels que le Fonds National Innovation (INNOV).

Comité Stratégique :

Le Comité Stratégique a vocation à conseiller le Président et le Directeur Général de la Fédération sur les orientations Stratégiques moyens et longs termes du Réseau et sur les méthodes d’accompagnement des porteurs de projets, expertise stratégique du réseau. Il permet ainsi au Directeur Général de définir les orientations qu’il proposera au Conseil d’Administration.

Constitution du comité et durée du mandat :

Il est composé de 8 personnes maximum :

- 3 personnes cooptées au sein des salariés des associations
- 3 présidents actuels (dont au moins 1 membre du Conseil d’Administration de la Fédération).
- Le Directeur Général de la Fédération anime les réunions.
- 1 délégué territorial aura un suppléant
- Un représentant des parties prenantes.

Pour postuler au comité, il faut être président d’association et avoir effectué un ou plusieurs accompagnements de lauréats.

Concernant les salariés, il faut a minima 2 ans d’expériences chez Réseau Entreprendre.

Les associations dont sont issus les membres du Comité Stratégique doivent être à jour de leurs cotisations.

Membres du comité stratégique :

- Olivier Lamarque, Directeur Général Fédération
- Benoit Tesson, Président Réseau Entreprendre® Paris
- Jean-françois Nardot, Président Réseau Entreprendre® Limousin
- Emmanuel Sertain, Président Réseau Entreprendre® Rhône Durance
- Claire Péault, Directrice Réseau Entreprendre® Vendée
- Christophe Cornu, Directeur Réseau Entreprendre® Côte d’Opale
- Laurent Hutin, administrateur APIA et membre de Réseau Entreprendre® Champagne Ardenne

- Mariano Doitteau, Administrateur Réseau Entreprendre® 93 et Réseau Entreprendre® Essonne
- Philippe Cornu, Directeur marché des professionnels Crédit Agricole
- 2 délégués Territoriaux, tournants

Fonctionnement du comité stratégique

Le Comité discute des orientations stratégiques, des axes de développement, des problématiques métiers au sein de réseau, du positionnement du Réseau dans l'écosystème de soutien à l'entreprenariat.

Il peut s'emparer des problématiques entrepreneuriales pour les confronter aux missions de Réseau Entreprendre® afin d'adapter ces dernières aux besoins de l'entrepreneur.

Il réfléchit aux problématiques d'accompagnement et pour mieux appréhender les enjeux métier qui en découlent afin de statuer sur les pratiques métiers si nécessaire.

Les membres du comité s'organisent pour faire remonter les besoins ou les suggestions des associations.

Le Comité propose la priorisation des idées destinées à être intégrées dans le plan d'actions de la Fédération qui sera voté par le Conseil d'Administration.

Comité Qualité et Médiation :

Le **comité Qualité et Médiation** est un Comité indépendant qui rapporte au Conseil d'Administration de la Fédération. Ses interventions sont dédiées aux associations et salariés du Réseau Entreprendre®. Il est le pendant du comité d'Audit mais dédié au réseau.

Il est guidé par les principes de bienveillance et veille au maintien de transparence, d'excellence et de sa culture éthique au sein de l'ensemble des associations affiliées.

Il peut intervenir pour recueillir en toute confidentialité les alertes spontanées des salariés notamment en ce qui concerne le harcèlement, la corruption, les risques psychosociaux graves non traités, les conflits d'intérêt, ainsi que tout problème d'éthique en lien avec la charte éthique de Réseau Entreprendre®.

Le **comité Qualité et Médiation** de la Fédération Réseau Entreprendre® a pour mission de :

- Intervenir de manière indépendante au sein des associations Réseau Entreprendre®, en se concentrant particulièrement sur les sujets de gouvernance de ces associations.
- Identifier les écarts de règles métier ou de gestion préjudiciables à la réputation du réseau ou des associations affiliées.
- Prévenir les litiges survenant au sein de Réseau Entreprendre®, notamment en ce qui concerne le harcèlement, la corruption, les risques psychosociaux graves non traités, les conflits d'intérêt, ainsi que tout problème d'éthique en lien avec la charte éthique de Réseau Entreprendre®.

Constitution du comité et durée du mandat :

Le **Comité Qualité et Médiation** de la Fédération Réseau Entreprendre® est composé de membres sélectionnés parmi les anciens présidents d'associations Réseau Entreprendre®, les membres ou les anciens salariés de l'organisation. L'absence de lien électif ou salarial garantit l'indépendance du comité.

La composition du comité est validée par le Conseil d'administration de la Fédération Réseau Entreprendre®.

Les membres du **Comité Qualité et Médiation** de la Fédération Réseau Entreprendre® sont nommés pour une durée de quatre ans, pouvant être reconduits une fois sous réserve de validation par le Conseil d'administration.

Membres du comité Qualité et Médiation :

- Olivier de la Chevasnerie, ancien président de la Fédération Réseau Entreprendre®
- Béatrice de Montille, ancienne présidente de Réseau Entreprendre® Rhône
- Antoine Gérard, ancien président de Réseau Entreprendre® Franche-Comté
- Renan Ayraut, ancien président de Réseau Entreprendre® Essonne

Fonctionnement du comité Qualité et Médiation :

Le **comité Qualité et Médiation** peut être saisi par le Président, le Directeur Général, le Bureau de la Fédération, son Conseil d'Administration, les collaborateurs et les partenaires du réseau qui constateraient des écarts graves avec les lois françaises, la charte éthique Réseau Entreprendre® ou les règles métiers.

À cette fin, une adresse mail de référence est mise à disposition qui permettra de le contacter (comitequalitemediation@reseau-entreprendre.org).

Le Comité pourra être saisi pour effectuer un diagnostic de la saisine et/ou assurer une mission de médiation.

Le Comité réalise ses examens et enquêtes en toute indépendance. Il rend ses conclusions au bureau de la Fédération. Ces conclusions seront partagées avec le Conseil d'administration si elles engagent la réputation du réseau, la pérennité de l'association concernée ou si le Comité considère un cas de crise devant mobiliser la gouvernance de la Fédération.

Il rend compte au Conseil d'administration une fois par an.

2 – ACTIONS 2024 et RAPPORT DE GESTION

PLAN D'ACTIONS 2024 :

Ce plan s'inscrit dans le cadre du projet stratégique 2025. L'objectif général de ce plan était d'être plus agile dans un monde marqué par des mutations permanentes et nombreuses.

Cette agilité s'applique autant à nos associations qu'aux entreprises que nous soutenons.

La force de Réseau Entreprendre®, grâce aux vertus de son accompagnement professionnel, permet aux repreneurs et créateurs d'être plus robustes durant toute la phase de lancement de leurs entreprises.

À cette robustesse, s'ajoute l'agilité pour aider tous nos entrepreneurs à prendre la mesure du monde qui change. Agir vite pour anticiper les défis et saisir les opportunités.

Un axe majeur 2024 aura été la mise en place d'un accompagnement renforcé de nos entrepreneurs.

Prendre soin de notre communauté tout au long de la vie d'entrepreneurs avec des actions adaptées et personnalisées nous permet d'offrir un service sans équivalent. Cet accompagnement prend en compte tant la personne physique que le chef d'entreprise avec ses besoins d'échanges, d'expertises, de leadership (*tout cela en veillant à protéger, maintenir et développer le plaisir que nos entrepreneurs trouvent à être chez Réseau Entreprendre aux côtés d'autres entrepreneurs*).

Au long de cette année, nous avons continué à développer les actions pour favoriser la cohésion et la motivation de notre réseau ainsi que son sentiment d'appartenance condensé dans nos valeurs historiques : la personne, la gratuité, la réciprocité, la bienveillance et la solidarité.

Grâce au programme territoire et sous l'impulsion de nos associations nous avons ouvert 10 implantations nouvelles en 2 ans. En particulier sur des territoires moins favorisés. Ce résultat résume à lui seul le sens de notre action : être présent partout, tout en étant au plus près de chacun des entrepreneurs de notre communauté.

Le groupe de travail dont l'action est de déterminer comment Réseau Entreprendre pouvait s'intégrer à l'écosystème de l'accompagnement QPV s'est poursuivi en 2024. Comment répondre aux critères d'accompagnement définit par Réseau Entreprendre.

Bien que ce sujet ne soit pas dans le cœur de cible de Réseau Entreprendre, Réseau Entreprendre souhaite s'adresser plus largement à ces entrepreneurs et augmenter le nombre d'entrepreneurs accompagnés issus de ces quartiers. En 2024, ce groupe de travail a poursuivi ses travaux et a élaboré une fiche détaillant les dispositifs déjà initiés localement par Réseau Entreprendre en faveur des QPV. Cette fiche permet de structurer le mode d'intervention dans ces QPV en vue d'encourager ces dispositifs à essaimer dans d'autres territoires.

L'action cette année a été marquée par le nombre toujours important de Booster Camps dans nos associations. Le nombre élevé d'événements dont des fêtes de lauréats de grandes qualités, l'attention renforcée portée à nos membres... en plus de celle donnée à nos lauréats challengés par un contexte incertain.

Notre Réseau donne de la force à nos membres, à nos lauréats mais également à nous-mêmes. Appartenir à notre grand réseau nous apporte aussi du confort dans nos zones d'inconfort. Il apporte des solutions et une solidarité toujours aussi forte, là où nous pourrions nous aussi nous sentir parfois seuls...

Nous pouvons nous réjouir des beaux résultats obtenus : des DQP qui emportent l'adhésion de nos associations, la 2ème édition de Talents d'Avenir® largement appréciée, la reconnaissance de notre action à l'Elysée avec le lancement du dispositif Etincelles, le renforcement de notre dispositif Innov, l'adoption large et appréciée de l'annuaire digital,.... Nous voulons également souligner la 1ere de nos victoires : un travail d'équipe inspirant par son esprit, conduit avec nos valeurs de bienveillance et de solidarité, tourné vers la performance de notre réseau pour servir la transformation de nos territoires.

2024 aura été marquée également par l'étude et le développement d'un **nouvel CRM/ERP** stable et simple pour faciliter le métier de nos associations. L'objectif est de mettre à disposition de notre réseau une plateforme métier ergonomique, simple d'usage et facile à maintenir.

Cela nécessite un investissement de 340 k€ entre 2024 et 2026 dont 120 k€ sur l'exercice 2024 consacrés au déploiement (y compris auprès de vos entrepreneurs) de l'accompagnement aval. En 2025, nous compléterons avec l'accompagnement amont (dont un pass digitalisé), toujours avec le souci de réussir cette prise en main progressive.

Nous avons poursuivi nos investissements de l'ordre de 20 k€ par an dans la sécurité informatique du réseau avec un triple objectif

- Accroître les barrières à l'entrée
- Mieux monitorer les ordinateurs des structures adhérentes au réseau
- Renforcer les conditions de stockage et d'hébergement.

Enfin, nous avons instauré un **comité stratégique**, canal supplémentaire d'échange avec notre réseau. Son rôle est de conseiller le Président et le Directeur Général de la Fédération sur les orientations Stratégiques M< du Réseau et sur les méthodes d'accompagnement des porteurs de projets, expertise stratégique du réseau. Il permet ainsi au directeur général de définir les orientations qu'il proposera au Conseil d'Administration.

Le Comité propose la priorisation des idées destinées à être intégrées dans le plan d'actions de la Fédération qui sera voté par le Conseil d'Administration.

Renforcer notre professionnalisme avec nos méthodes d'entreprises pour attirer plus d'entrepreneurs et les doter des outils pour optimiser leur leadership et leur agilité

Nous continuons à renforcer la ligne maîtresse de notre projet stratégique : prendre soin. Dans cette perspective, nous avons continué à instruire les sujets ouverts par le monde qui change pour demeurer un réseau attractif : la responsabilité sociétale et environnementale, la transformation digitale, les territoires fragilisés par les recompositions économiques et industrielles, l'égalité des chances en encourageant les femmes entrepreneurs à faire aboutir leurs projets. Notre effort, en 2024, a porté sur le déploiement de nos actions au sein de notre réseau. Nous avons travaillé les outils d'aide à la prise en main avec l'objectif que davantage d'associations soient en mesure de s'approprier les projets et programmes conçus par la Fédération et ses groupes de travail.

2024 est une année de production soutenue pour alimenter notre réseau avec des outils utiles, simples et adaptés aux besoins de nos associations.

Nous continuons en 2024 à proposer un "parcours" pour les membres accompagnateurs afin de remplir plusieurs objectifs : professionnaliser nos méthodes d'accompagnement et fidéliser nos membres.

L'objectif est de leur apporter des outils, des réflexes : écoute active, biais cognitifs, notre posture naturelle vis-à-vis de l'autre... C'est aussi pour Réseau Entreprendre un moyen de fidéliser les accompagnateurs avec une évaluation et une amélioration continue.

Dans un monde qui change, des enjeux nouveaux et multipliés viennent percuter l'entrepreneur. Nous avons renforcé notre accompagnement pour être aux côtés de nos entrepreneurs dans toutes leurs situations et à toutes les étapes de leurs vies d'entrepreneurs

Nombreuses sont nos associations qui désormais sont des acteurs reconnus et incontournables de leurs territoires. Par leurs actions, elles ont su fédérer les chefs d'entreprises, elles savent accompagner la transformation des territoires et également faire prospérer localement les enjeux de l'entrepreneuriat. Grâce à nos fêtes de lauréats, grâce à nos événements réguliers, nos associations sont devenues des acteurs incontournables localement. Les Boosters Camps (24h de codéveloppement avec les entrepreneurs locaux) qui sont organisés à l'initiative de chacune de nos associations constituent un des moments importants pour les entrepreneurs dans les départements ou régions.

Nous valorisons comme l'an passé davantage ces événements dont le format et la dynamique constituent un précieux modèle pour attirer de nouveaux entrepreneurs, pour développer les compétences de notre communauté et réussir le jeu collectif sur les territoires

En 2024, nous avons également poursuivi le travail lancé en 2023 sur l'accompagnement des présidents de nos associations et la formation des collaborateurs. Nous restons engagés sur la croissance du réseau tant en France qu'à l'international.

Réseau Entreprendre met, chaque année, l'accent sur le projet d'entrepreneuriat des jeunes. La collaboration ainsi lancée en 2023, s'est déployée davantage cette année. Elle a été engagée avec les Pépites afin de mieux sourcer les étudiants qui pourraient intégrer la cible de Réseau Entreprendre.

Par ailleurs, Réseau Entreprendre a développé, depuis plusieurs années, une forte stratégie de digitalisation afin de mieux accueillir les porteurs de projets de cette tranche d'âge : réseaux sociaux, site Internet etc...

Il faut simplement rappeler que les jeunes bénéficient, une fois devenus lauréats, du même accompagnement que les autres publics, par souci d'équité.

Ce plan d'actions reprend les thématiques et notamment :

- Renforcer les parcours et les programmes d'accompagnement**

Renforcer les formations à l'accompagnement pour renforcer notre expertise

Prendre soin de chacun de nos chefs d'entreprises : la santé du chef d'entreprise

Renforcer nos boosters Camps

Modéliser la reprise d'entreprises pour pérenniser les emplois 2024

Acteur engagé du changement sociétal et de la transition climatique

Valoriser notre outil de diagnostic Impact en ligne

Poursuivre le programme Wom'Energy 2024 à 2026

Promouvoir notre programme ESS

Promouvoir nos modes d'actions dans les QPV

- **Développer les compétences du réseau**

Structurer l'animation de nos territoires : la cartographie des parties prenantes
Inspirer nos fêtes de lauréats grâce à un benchmark 360°
Le parcours Directeur
Investir dans la formation, développer les techniques d'animation

- **Renforcer les expertises de la Fédération**

Former les Délégués Territoriaux aux techniques d'animation
Continuer à développer la formation des collaborateurs
Instaurer un comité stratégique, canal supplémentaire d'échange avec notre Réseau
Développer un CRM/ERP stable et simple pour faciliter le métier de nos associations
Accentuer la Cybersécurité

- **Développer l'image du réseau**

Communiquer sur l'accompagnement
Nourrir le sentiment d'appartenance auprès des membres
Connecter nos entrepreneurs : la Connecting Mission
Promouvoir nos lauréats les plus prometteurs : Talents d'avenir
Capitaliser sur l'actualité 2024 dédiée au sport et aux JO
Préparer la vision 2030 : Horizon 2030

- **International**

Partager les bonnes pratiques métier entre associations
Proposer un kit d'installation dans les pays où nous sommes présents

**RAPPORT de GESTION et d'ACTIVITES du Conseil d'Administration établi
sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024.**

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 et de soumettre à votre approbation les résolutions présentées par votre Conseil d'Administration et ayant pour objet d'approuver les comptes annuels.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes.

DONNEES FINANCIERES AU 31 DECEMBRE 2024

<i>En milliers d'euros</i>	2023	2024
Ressources d'exploitation		
Partenariats privés	1 121	1 108
<i>dont Fondation Entreprendre</i>	750	800
<i>dont Partenaires</i>	351	301
Subventions publiques	1 360	1 295
<i>dont BPI</i>	1 085	1 045
<i>dont FSE</i>	275	250
Cotisations Associations	771	787
Refacturations Réseau	355	363
Charges d'exploitation		
Frais de personnel	2 116	2 144
Autres Achats et Charges Externes	1 252	1 283
Autres dépenses d'exploitation	895	720
Résultat d'exploitation	11	21
Résultat Financier	48	37
Résultat Net	17	18
Immobilisations Incorporelles	166	272
Immobilisations Corporelles	188	49
Immobilisations Financières	1 983	1 858
Actif court terme	1 782	1 732
Actif disponible	4 289	4 683
Capitaux Propres	5 505	5 523
<i>dont</i>		
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>	1 270	1 270
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>	3 167	3 167
<i>Réserves, report, résultat</i>	1 069	1 086
Passif court terme	1 898	1 970
Dettes financières	26	16
Ratio d'endettement	0,5%	0,3%
Ratio d'endettement (hors FP avec droit de reprise)	1,1%	0,7%

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Concernant les données du Bilan :

Les données au 31 décembre 2024 font ressortir un total net de bilan de 8.594.819 euros.

A l'actif, elles reprennent la valeur de nos immobilisations pour 2,18 M€ et englobe notamment :

- Des immobilisations incorporelles et corporelles (322 K€) qui reprennent principalement l'évolution de nos outils informatiques et logiciels dont le nouveau module de prêts.
- Des immobilisations financières pour 1,8 M€ constituées principalement de prêts liés au programme Innotech, aux prêts ANBER, ainsi que le prêt lié à l'aménagement des bureaux.

L'actif court terme pour 1,73 M€ vs 1,78 M€ reprend les créances clients :

- de nos associations nationales pour 517 K€ et internationales pour 165 K€, provisionnées à hauteur de 284 K€
- de nos partenaires pour 449 K€,
- et d'autres créances (FSE, sociales et fiscales) pour 883 K€

L'évolution de l'actif disponible (4 683 vs 4 289) s'explique notamment par :

- Un délai de règlement client plus court (95 jours contre 121 jours en 2023) notamment dû à l'avancée des appels à cotisations adhésion en septembre 2024 vs décembre 2023 (600 K€ vs 325 K€)
- Une légère augmentation du délai de règlement fournisseur (67 jours vs 60 jours en 2023)

La trésorerie intègre la trésorerie des fonds INNOV et ANBER que la Fédération a en gestion. Le détail est repris dans le paragraphe «Structure Financière» du présent rapport.

Au passif, le total des capitaux propres ressort à 5,5 millions d'euros sans évolution par rapport à 2023.

Les Capitaux propres se décomposent en 3 postes :

- Des fonds propres avec droit de reprises pour 3,2 M€. Ces derniers correspondent au programme de financement des projets INNOV. Ils intègrent néanmoins cette année le montant de la casse constaté sur les entreprises lauréates ayant été liquidées.
- Des fonds propres sans droit de reprise pour 1,3 M€ sans évolution.
- Des réserves, le report à nouveau et le résultat de l'exercice pour un total de 1,08 M€ vs 1,07 M€ en 2023.

Le passif court terme à hauteur de 1,970 M€ vs 1,898 M€ en 2023 reprend notamment :

- nos dettes fournisseurs pour 235 K€ vs 205 K€
- nos dettes fiscales et sociales pour 519 K€ vs 494 K€
- d'autres dettes pour 825 K€ vs 826 K€
- une avance reçue de 356 K€ représentant 30% de l'appel à projet de la DGEFP (FSE).

Les dettes financières de la Fédération pour 16 K€ (versus 26 K€ en 2023) sont matérialisées par un crédit bancaire contracté en 2022 pour le financement de l'aménagement du nouveau siège social à Marcq-en-Barœul (59)

Le taux d'endettement (dettes financières / fonds propres) ressort à 0,3%.

Concernant les données du compte de résultat.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, les **produits d'exploitation pour 4,2 M€** reprennent notamment :

- Les Subventions publiques pour 1,3 M€ qui reprennent la subvention BPI pour 1 M€ et le FSE pour 250 K€,
- Les Partenariats privés pour 1,1 M€ dont la Fondation Entreprendre pour 800 K€ et nos partenaires pour 308 K€.
- Les Cotisations des associations pour 787 K€
- Les Refacturations Réseau et autres produits/reprises pour 897 K€.
- Enfin, les collectes et dons reprennent les montants des dons IFI réceptionnés par la Fédération et redistribués aux associations bénéficiaires.

La subvention BPI intègre un montant de 45 K€ qui participe au développement d'entreprises et d'emplois dans des zones moins favorisées économiquement. Elle a été versée à Réseau Entreprendre® Picardie, Bourgogne et Hainaut (15 K€ chacune)

Le calcul des cotisations adhésion dont le montant ressort à 787 000 euros reste inchangé. Il est le reflet de l'évolution des produits d'exploitation des associations Réseau Entreprendre et de l'augmentation du nombre de membres.

Ces subventions ont permis de financer la continuité du plan stratégique, de poursuivre le développement de nos programmes thématiques, de poursuivre l'animation, la professionnalisation et la formation du Réseau. Elles permettent enfin de financer nos dépenses informatiques par le développement d'outils répondant aux exigences en matière de sécurité notamment, mais aussi le développement et l'amélioration de notre CRM.

L'implication des partenaires financiers a été réalisée avec un souci de coordination permettant de mettre en synergie les compétences de chacun. Ce travail collaboratif a permis de développer la politique de Réseau Entreprendre en faveur de l'entrepreneuriat au niveau national et international.

Les collectes et dons reprennent les montants des dons IFI réceptionnés par la Fédération et redistribués aux associations bénéficiaires. En 2023, le montant des collectes intégrait les dons effectués suite à la liquidation du fonds Valeur Entreprendre (49 K€).

Les **charges d'exploitation pour 4,2 M€** reprennent principalement :

- Les frais généraux pour 1 283 K€ (1 252 K€ en 2023)
- Les frais de personnel pour 2.144 K€ sans évolution notable par rapport à 2023
- Les impôts et taxes pour 159 K€ correspondant au montant des taxes sur les salaires

- Les amortissements et provisions pour 415 K€. qui enregistrent les frais liés aux études et développements du nouvel ERP
- Enfin les autres charges. Pour mémoire, elles intégraient en 2023 les frais du déficit de la biennale et les reversements des partenaires à l'événement.

Les frais de personnel représentent 52% de nos Charges d'exploitation.

La stabilisation de nos équipes permet de structurer notre présence auprès des associations en leur proposant des formations et animations adaptées. Le renforcement humain sur la partie support au sein du pôle « système d'information » vise à améliorer l'expérience utilisateur, à réduire les sollicitations et à améliorer la cybersécurité.

Les équipes forment plusieurs centaines de salariés ou bénévoles au savoir-faire Réseau Entreprendre au travers de séminaires, ateliers, Q&P, rencontres et programmes d'intégration. En 2024, plus de 1 500 heures de formation ont été dispensées par les équipes internes.

Le volume des charges salariales reflète l'effort de la Fédération de se consacrer à des sujets en ligne avec son objet associatif :

- Le pilotage de projets par la mise en place de nouveaux groupes de travail permettant d'accompagner les créateurs et repreneurs d'entreprises sur les problématiques contemporaines de gestion et de management. Des sessions de gestion sociale en association sont ainsi proposées aux Présidents et Directeurs en collaboration avec des experts avocats et des cabinets professionnels.
- La Fédération est le porte-parole de son réseau et elle se doit de faire valoir l'entrepreneuriat comme un projet de développement à part entière pour l'emploi et les territoires dans toutes les régions du monde dans lesquelles elle opère. Réseau Entreprendre agit localement au plus près de chacun de nos territoires. Notre création de valeur se fait localement avec la volonté de créer des écosystèmes de compétences basés sur les principes de la proximité.
- La mise en réseau et l'animation. Dans la continuité des années passées, la fédération a poursuivi le déploiement conformément à son plan d'action, de sa politique de formation destinée à poursuivre la professionnalisation de son réseau et l'adaptation au monde qui change.
- La Fédération a continué sa présence à l'internationale en soutenant et accompagnant les implantations et accélérer le déploiement des programmes via une professionnalisation des équipes locales. L'objectif est de favoriser l'internationalisation de nos membres après une première démarche qui a consisté à définir un programme d'internationalisation pédagogique dans lequel on retrouve les facteurs-clés de succès à appliquer.
- Parce que les techniques évoluent et que les réformes nous imposent de nouvelles règles et normes comptables, la Fédération propose des sessions « Quick & Pratique » assorties de tutos comptables en assurant les évolutions en terme d'outils comptables et en proposant un accompagnement individuel aux changements de logiciels notamment en rendant autonome l'association.

L'effectif de la Fédération au 31 décembre 2024 est de 25 collaborateurs (vs 24 collaborateurs) dont 1 alternant.

Concernant les charges d'exploitation, elles reprennent notamment les **coûts informatiques**. La Fédération centralise et gère le Système d'information de Réseau Entreprendre. Comme les années passées, elle a consacré 10% de son budget à cette mission. Cette enveloppe a permis de travailler à la fiabilisation de son Système d'Information et à préparer les changements de moyen terme à engager. Dans cette perspective, l'équipe SI a poursuivi le travail lancé courant 2023 avec la mise en place un nouvel outil ERP pour les associations, plus simple et plus stable. Les investissements importants (humains et matériels) sont entièrement pris en charge par la Fédération. Les associations ne supportent pas ces coûts, c'est un effort pour la Fédération dont l'objectif est d'apporter des changements informatiques de l'ensemble du réseau sans impact financier pour les associations.

La reprise en interne du traitement intégral de la gestion de tickets débuté en 2023 a permis de diminuer le nombre de tickets dont le volume en 2024 a atteint 1 923 tickets. Rappelons qu'il était de 2 231 en 2023. Il était de 3 504 en 2021.

Le résultat d'exploitation s'établit à 21 036€ vs 10 545€ au 31 décembre 2023.

Le résultat financier de 37 005€ reprend notamment :

- les projets liés au programme d'innovation, avec notamment la constatation de provisions pour risques de défaillance calculée en fonction des remontées des météos des associations.
- les provisions pour des prêts consentis par la Fédération
- des intérêts des emprunts
- des revenus financiers de nos placements.

Le résultat exceptionnel (-7 741€) intègre des provisions sur des financements dont on ne connaît pas encore le montant définitif qui nous sera alloué, ainsi que des provisions pour litiges.

Après prise en compte d'impôts sur produits financiers (32 556€), l'année 2024 se traduit par un **excédent de 17 744 euros** contre 16 784 euros en 2023.

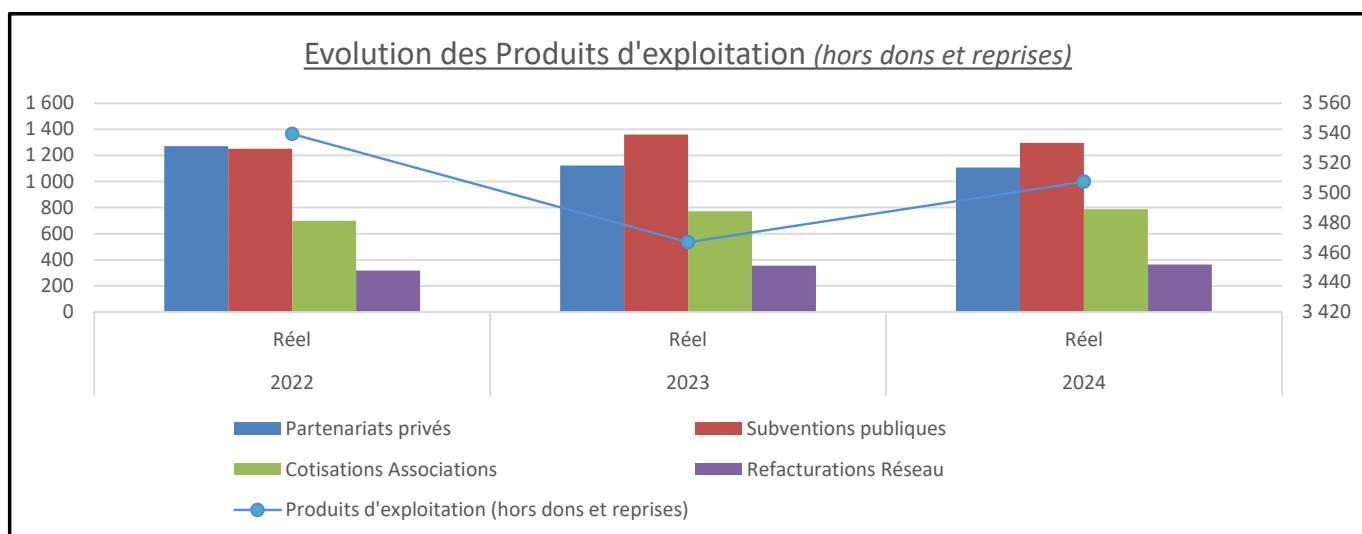
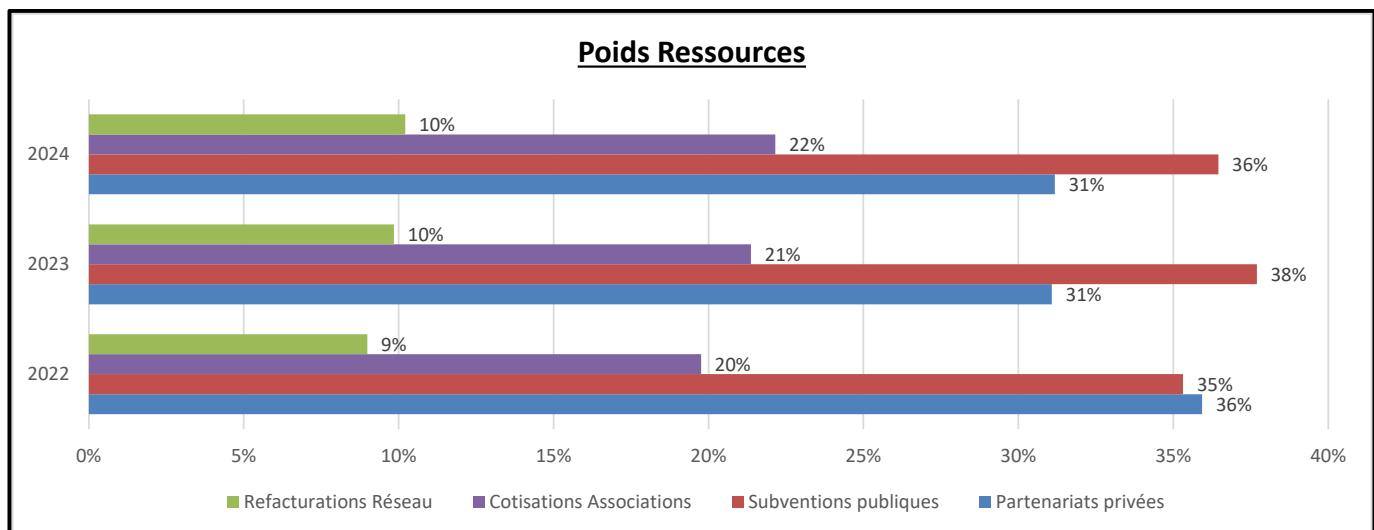
Sociétés contrôlées et participations :

Néant

Prises de participation ou prises de contrôle :

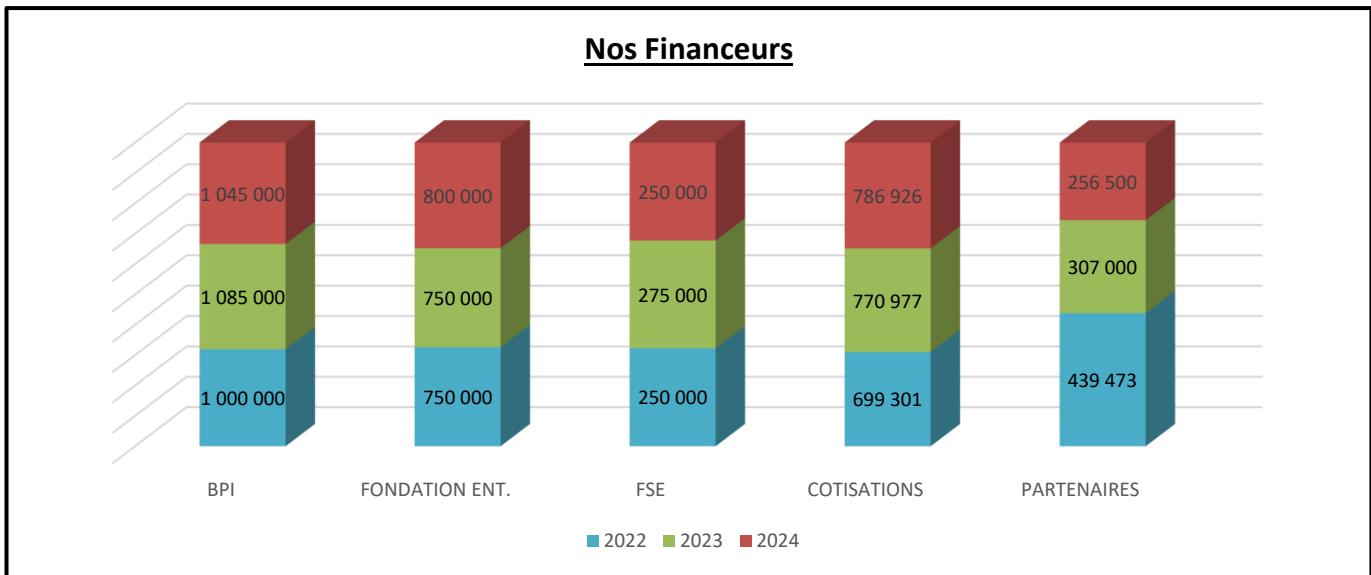
Néant

Activité Economique et Financière

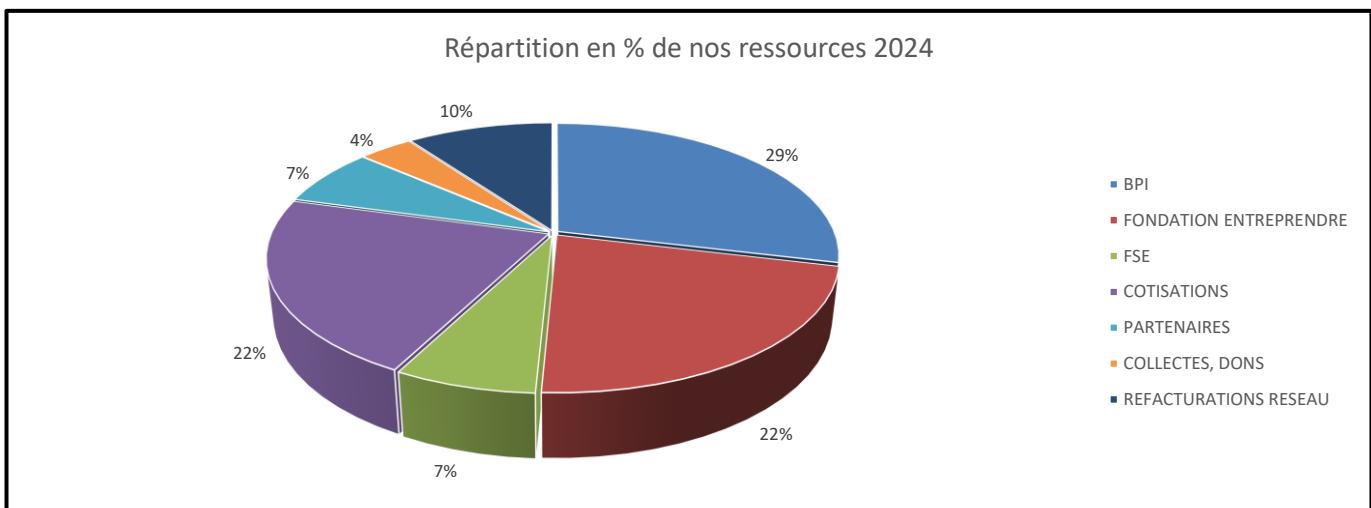


Sur les trois années représentées, on assiste à une légère variation de nos partenaires privés avec une moyenne sur les trois dernières années de 1,160 M€. La subvention de la Fondation Entreprendre passée de 750 K€ à 800K€ en 2024 a été renouvelée à ce même niveau pour 2025.

Répartition et poids des financeurs



La baisse en 2024 de nos partenaires privés est due principalement à une subvention historique non renouvelée sur l'exercice à hauteur de 50 K€. Rappelons que l'année 2023 a été une année de biennale où l'effort des équipes s'est porté principalement sur la recherche de partenaires pour financer cet événement qui a eu lieu en octobre 2023.



Détail des autres charges et charges externes

Montants exprimés en Euro - (EUR)		31/12/2023	31/12/2024
Charges d'Exploitation		12 mois	12 mois
	Sous traiteance Evénements (salon entrep., BVA, film,...)	166 824	193 604
	Sous traiteance SI (OM conseil surveillance, Kesys,..)	123 661	254 545
	Sous traiteance LCBFT	7 974	10 093
	Sous traiteance, surveillance marques,	16 359	21 230
	Maintenance SI (Licences Microsoft Dynamic's, Masao,...), hébergement	237 477	219 758
	Honoraires	103 593	52 694
	Frais de déplacements	120 799	106 361
	Frais de réceptions et d'animations	232 425	180 072
	Achats divers (fournitures, petits matériels,...)	28 991	24 440
	Assurance	7 661	6 240
	Abonnement, doc (sendinblue,..com)	10 882	10 777
	Locations (locaux, ch. Locatives, veh,...)	154 879	158 026

Les frais de SI ressortent à 474 K€ vs 362 K€.

Comme les années passées, la Fédération a consacré 11% de son budget à la gestion du système d'information de Réseau Entreprendre®. Ces dépenses d'investissements SI sont entièrement prises en charge par la Fédération. Les associations ne supportent pas ces coûts, c'est un effort pour la Fédération dont l'objectif est d'apporter des changements informatiques à l'ensemble du réseau sans impact financier pour les associations.

L'évolution est due à la poursuite du travail lancé courant 2023 avec la mise en place un nouvel outil ERP pour les associations, plus simple et plus stable.

Les dépenses liées aux événements intègrent en 2024 les coûts des études menées sur Horizons 2030 (30 K€), la Campagne JO (30 K€) et la raison d'être (10 K€). Pas de participation au salon Go Entrepreneurs.

Les honoraires sont en diminution (- 52 K€). rappelons que l'exercice précédent tenait compte des coûts de prestations du cabinet chargé de réaliser la démarche d'évaluation d'impact de Réseau Entreprendre et de la mise à jour de l'Enquête Panorama.

Les frais d'animation, de réception et de déplacements intègrent les coûts des événements (forums, séminaires des Directeurs, d'intégration, journée des Présidents).

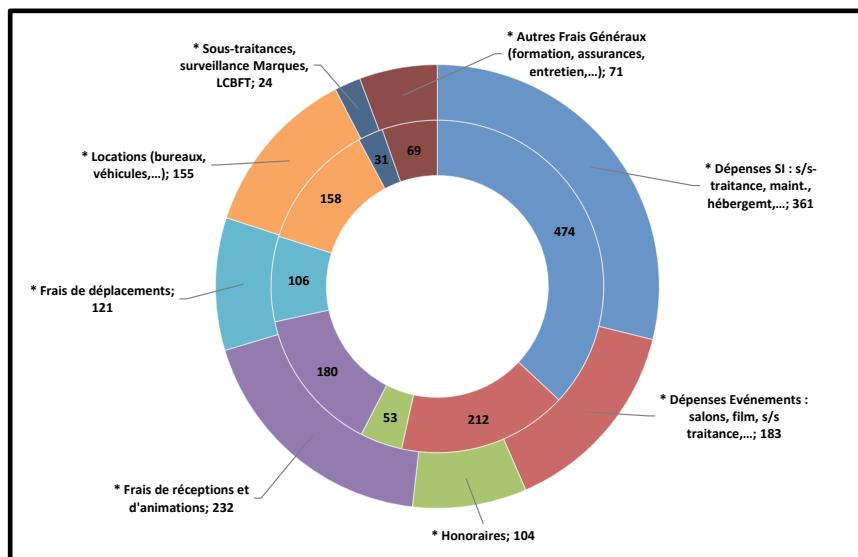
La baisse est due au report et annulation de séminaire d'intégration en 2024 et en 2023, nous avons comptabilisé les frais de déplacements des collaborateurs de la Fédération lors de la Biennale de St Etienne.

Pas d'évolution des locations (année stable et identique à 2023). Le total des locations de bureaux ressort à 158 K€ par an (vs 400 K€/an pour Initiative avec 30 salariés et 220 K€/an pour BGE avec 18 salariés)

L'évolution 23/24 de la **surveillance marques** (+7K€) est due principalement aux prestations de propriété intellectuelle (étude de recherche d'antériorité, dépôt de marque Booster camp by RE, FAITE des entrepreneurs, dépôt de logo booster camp, courrier de mise en demeure).

Pas d'évolution des **autres frais généraux** qui ressortent à 69 K€ vs 71 K€ en 2023.

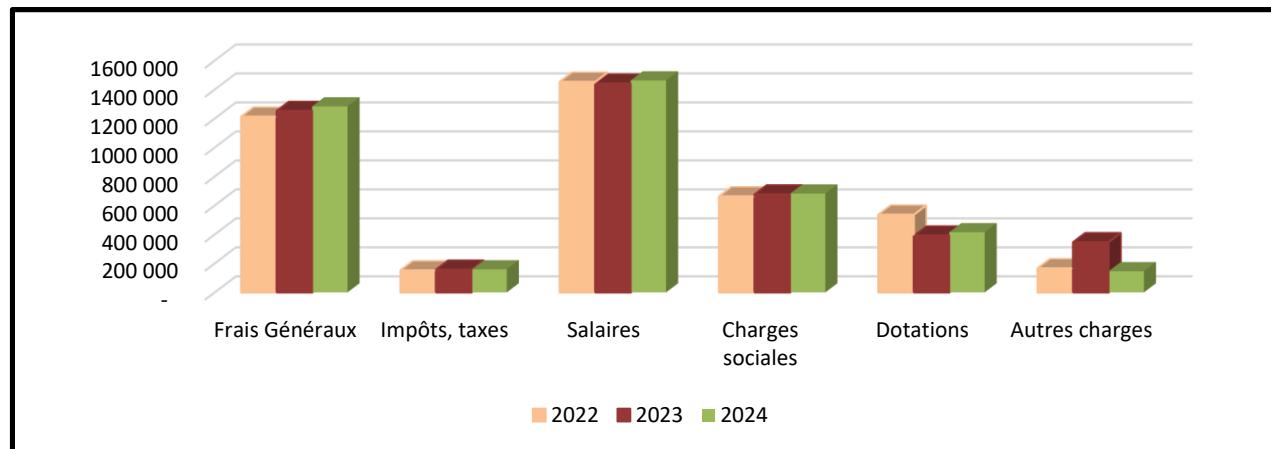
Répartition des charges d'exploitation au 31 décembre 2024 (avec rappel 2023) :



Frais de Personnel et Taxes

Montants exprimés en Euro - (EUR)	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Salaires et traitements	1 453 181	1 440 715	1 462 556
Charges sociales	662 460	675 476	681 898
TOTAL Frais de Personnel	2 115 642	2 116 191	2 144 454
Taxes sur salaires	137 786	141 912	143 956
Taxes formation	14 165	14 576	14 725
TOTAL Taxes	151 951	156 488	158 681
effectif moyen	25,67	25,54	25,07
Coût du travail	88 336	88 985	91 868

Evolution des emplois par grandes masses



ANALYSE DU RESULTAT D'EXPLOITATION par les SIG

SIG	31/12/2023	31/12/2024
	12 mois	12 mois
Production de l'Exercice	3 838 399	3 837 061
Achat de matières premières	5 662	6 666
Autres achats et charges externes	1 246 126	1 276 706
Impôts, taxes et versements assimilés	156 488	159 119
Salaires et traitements	1 440 715	1 462 556
Charges sociales	675 476	681 898
EBE	313 932	250 116
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	434 801	331 784
Autres produits	-	-
Dotations d'exploitation sur immobilisations	76 456	101 548
Sur actif circulant : dotations aux provisions	294 576	283 719
Pour risques et charges : dotations aux provisions	21 131	29 822
Autres Charges	346 026	145 775
Résultat d'exploitation	10 545	21 036
Résultat financier	48 195	37 005
Résultat exceptionnel	(17 849)	(7 741)
Impôt	24 106	32 556
Résultat net	16 784,4	17 744,1

RESULTAT FINANCIER et EXCEPTIONNEL :

		<i>Montants exprimés en Euro - (EUR)</i>	31/12/2023	31/12/2024
PRODUI TS FINANCI	Autres intérêts et produits assimilés	131 710	139 385	
	Reprises sur provisions	301 322	278 280	
	Total des produits financiers	433 032	417 665	
CHARGE S FINANCI	Dotations financières aux amortissements et provisions	326 767	280 458	
	Intérêts et charges assimilées	58 070	100 201	
	Total des charges financières	384 837	380 660	
RESULTAT FINANCIER		48 195	37 005	
PRODUI TS EXCEPT,	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	118 014	103	
	Reprises sur provisions	172 832	114 691	
	Total des produits exceptionnels	290 846	114 794	
CHARGE S EXCEPT,	Charges exceptionnelles sur opération de gestion	134 004	17 083	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	174 691	105 451	
	Total des charges exceptionnelles	308 695	122 534	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(17 849)	(7 741)	
Impôts placements financiers		24 106	32 556	
EXCEDENT OU PERTE (total des produits - total des charges)		16 784,35	17 744,64	

Le résultat financier de 37 K€ reprend notamment :

- les projets liés au programme d'innovation, avec notamment la constatation de provisions pour risques de défaillance calculée en fonction des remontées des météos des associations. Chaque association remonte annuellement à la Fédération une météo des lauréats. Le montant de la provision calculée est la correspondance entre la météo et la grille de provision. Cette dernière tient compte d'un risque plus agressif sur la défaillance potentiels des porteurs de projets qui ont bénéficié de ce prêt.
- les provisions pour des prêts consentis par la Fédération
- des intérêts des emprunts
- des revenus financiers de nos placements.

Le résultat exceptionnel (-8 K€) intègre des provisions sur des financements dont on ne connaît pas encore le montant définitif qui nous sera alloué, ainsi que des provisions pour litiges.

Ratios Financiers :

Le **ratio de solvabilité** exprime la capacité de la Fédération Réseau Entreprendre® à rembourser ses dettes. Il s'éclate selon que les fonds avec droits de reprises sont considérés à LT et donc en fonds propres ou à CT et donc en dettes.

Ratio de solvabilité	2023	2024	
Fonds associatifs	<u>5 505 121</u>	<u>5 522 868</u>	<i>Si les fonds avec droits de reprises sont considérés à LT et donc en fonds propres</i>
Total des dettes	1 913 227	1 978 124	
	288%	279%	
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>	3 166 513	3 166 513	
Fonds associatifs	<u>2 338 608</u>	<u>2 356 355</u>	<i>Si les fonds avec droits de reprises sont considérés à CT et donc en dettes</i>
Total des dettes	5 079 741	5 144 637	
	46%	46%	

Le **ratio de liquidité générale** est une mesure essentielle pour analyser la bonne santé financière de la Fédération Réseau Entreprendre®. Cette mesure permet de savoir si, les dettes à court terme pourraient être remboursées dans un délai très court. Lorsqu'il est supérieur à 1, l'actif circulant permet de financer au moins le passif circulant. La Fédération peut alors être considérée comme « solvable » à court terme.

Ratio de liquidité générale	2023	2024	
Actifs à CT	<u>6 070 958</u>	<u>6 414 950</u>	<i>Si les fonds avec droits de reprises sont considérés à LT et donc en fonds propres</i>
Dettes à CT	1 924 227	1 986 124	
	3,16	3,23	
Actifs à CT	<u>6 070 958</u>	<u>6 776 670</u>	<i>Si les fonds avec droits de reprises sont considérés à CT et donc en dettes</i>
Dettes à CT	5 090 741	5 152 637	
	1,19	1,32	

Ratios d'équilibre Financier :

Règlement Fournisseurs	2023	2024	
Dettes Fournisseurs	<u>205 544</u>	<u>235 243</u>	
Achats	1 251 788	1 283 372	
	60 jours	67 jours	7 jours
Règlement Clients	2023	2024	
Créances Clients	<u>1 123 371</u>	<u>847 934</u>	
Ressources d'exploitation	3 398 090	3 271 476	
	121 jours	95 jours	-26 jours

FONDS PROPRES

Evolution des Fonds Propres

<u>Evolution des Fonds Propres</u>		déc.-23 12 mois	déc.-24 12 mois
	en K€		
Fonds Propres		5 505	5 523
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>		1 270	1 270
<i>Autres réserves</i>		1 300	1 300
<i>Report à nouveau</i>		-249	-232
<i>Résultat de l'exercice</i>		17	18
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>		3 167	3 167

Le total des fonds propres ressort à 5,5 millions d'euros sans évolution par rapport à 2023.

Les Fonds se décomposent en 3 postes :

- Des fonds propres avec droit de reprises pour 3,2 M€. Ces derniers correspondent au programme de financement des projets INNOV.
- Des fonds sans droit de reprise pour 1,27 M€
- Des réserves, le Report à Nouveau et le résultat de l'exercice pour un total de 1,086 M€.

Tableau de variation des Fonds propres sur l'exercice

Tableau de variation des fonds propres du 01/01/2024 au 31/12/2024				
Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	1 269 986			1 269 986
Fonds propres avec droit de reprise	3 166 513			3 166 513
Autres réserves	1 300 420			1 300 420
Report à nouveau	-248 582	16 784		-231 798
Résultat de l'exercice	16 784	17 745	16 784	17 745
TOTAUX	5 505 121	34 529	16 784	5 522 866

Tableau de variation des fonds dédiés sur l'exercice

Tableau des fonds dédiés du 01/01/2024 au 31/12/2024				
Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds dédiés Anber	536 117		100 000	436 117
Fonds dédiés Renault		180 000	27 000	153 000
Fonds territoires par Anber	41 000	50 000	5 000	86 000
Autres Fonds dédiés	11 208		11 208	0
TOTAUX	588 325	230 000	143 208	675 117

Pour la troisième année consécutive, le Fonds territoires poursuit son accompagnement en aidant les associations à développer de nouvelles implantations dans des zones rurales où le modèle économique Réseau Entreprendre trouve moins naturellement sa place.

Crée en 2022, il s'agit d'un fonds d'intervention dédié à faciliter la création de nouvelles antennes. Ces dernières ont vocation, à l'instar des autres associations, à fixer des entrepreneurs sur le territoire et à créer ainsi des emplois. Ce fonds a ainsi vocation à garder au pays des personnes parfois loin de l'emploi. L'association bénéficiaire s'engage à utiliser les ressources afin de favoriser le développement et la pérennisation de l'association sous plusieurs axes :

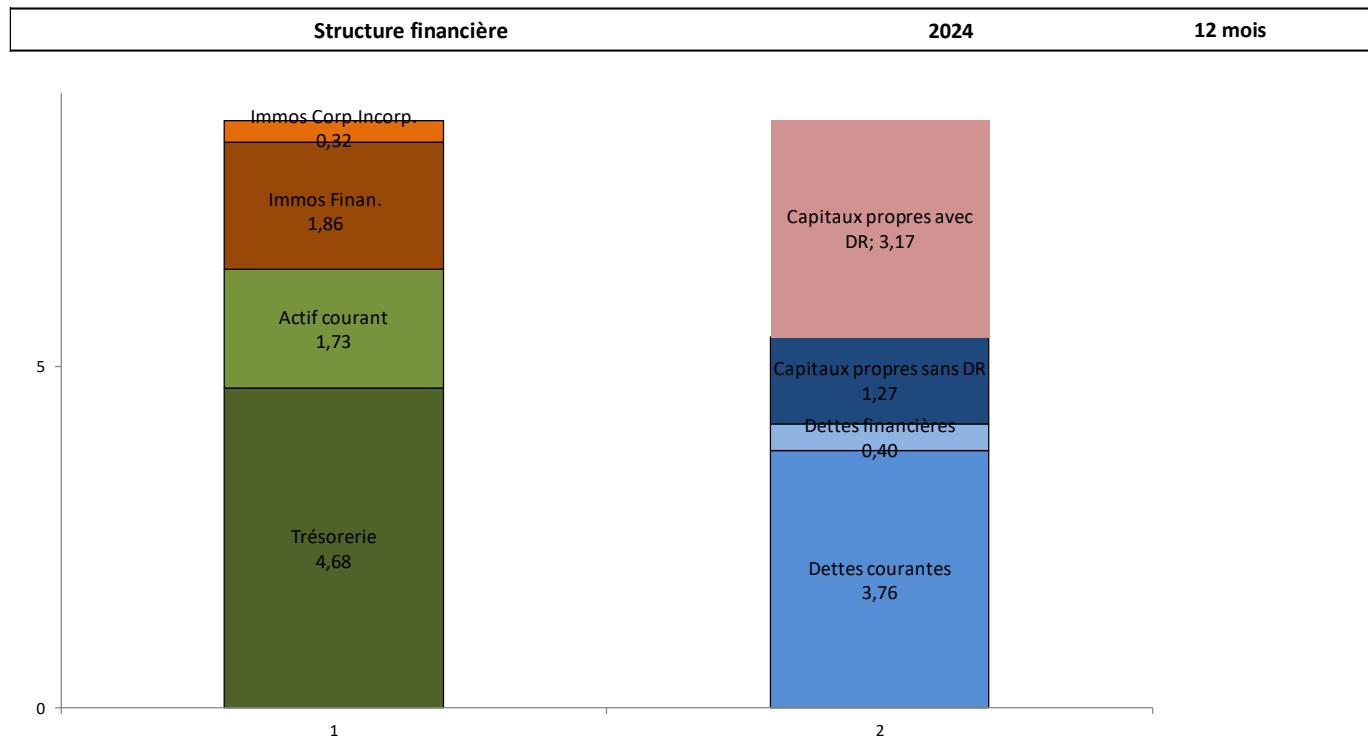
- *Développement territorial*
- *Développement recrutement des membres et intégration des membres*
- *Couverture des charges de fonctionnement*
- *Participation active à la vie de Réseau Entreprendre®*

Une enveloppe, dédiée au financement de ces projets grâce à la participation de partenaires (Anber, BPI, Crédit Agricole), a été utilisée pour un total de 64.000 € sur les trois derniers exercices.

Comme pour l'année 2023, cette enveloppe a été complétée par une subvention BPI à hauteur de 45 000€ versée à la Fédération pour l'année 2024 et réattribuée aux associations pour lesquelles le comité territoires a choisi d'en faire profiter. Trois associations ont respectivement bénéficié en 2024 de 15 000€ chacune.

STRUCTURE FINANCIERE

BILAN



* Les capitaux propres intègrent le résultat de l'exercice

Total bilan :	8,59 M€	<i>Rappel au 31/12/2023</i>	8,41 M€
----------------------	----------------	-----------------------------	----------------

TRESORERIE

La trésorerie reprend les comptes de fonctionnement et de livrets d'épargne de la Fédération. Elle intègre également les fonds INNOV et ANBER suivis et gérés par la Fédération sans qu'elle ne puisse en disposer. Ces sommes sont reprises au Bilan en fonds propres avec droit de reprise. Ainsi, la trésorerie se décompose de la façon suivante :

Trésorerie au 31 décembre 2024	
Fonctionnement	87 788
Placement	2 255 372
Innov	1 877 481
Anber	311 535
Renault	151 126
	4 683 303

Mouvements au cours de l'exercice (hors FNI et Anber)

Mouvements exercice 2024

Compte courant	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n
	janv.-24	févr.-24	mars-24	avr.-24	mai-24	juin-24	juil.-24	août-24	sept.-24	oct.-24	nov.-24	déc.-24
1. SOLDE EN DEBUT DE MOIS	136 212	53 271	31 865	45 882	103 483	50 240	859 977	47 074	39 132	27 105	91 254	60 328
Encaissements	258 489	622 665	77 951	471 314	113 110	97 432	236 221	612 019	504 465	207 078	317 704	587 431
Décaissements	341 431	434 071	313 934	369 713	246 353	227 695	469 124	214 961	342 492	272 929	348 630	474 823
écart	-82 942	188 594	-235 983	101 601	-133 243	-130 263	-232 903	397 058	161 973	-65 851	-30 926	112 608
Mouvements intercomptes		-210 000	250 000	-44 000	80 000	940 000	-580 000	-405 000	-174 000	130 000	0	-85 148
SOLDE EN FIN DE MOIS	53 271	31 865	45 882	103 483	50 240	859 977	47 074	39 132	27 105	91 254	60 328	87 788

Cet état tient compte des encaissements de nos financeurs et également les encaissements des cotisations dues par les associations.

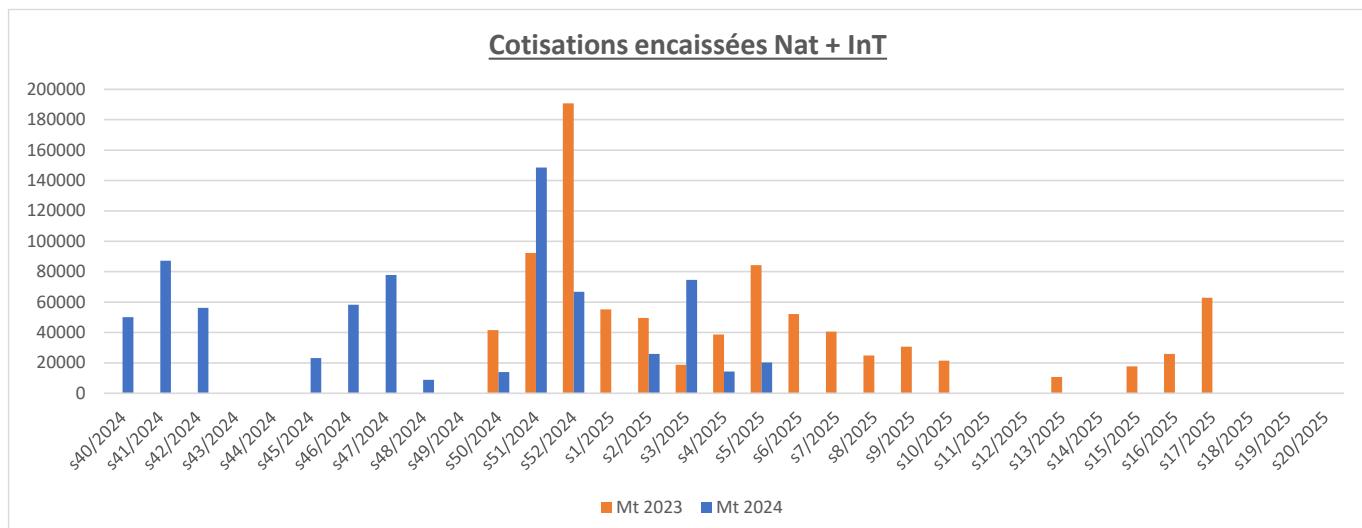
Au 31 décembre 2024, 57% des cotisations des associations nationales (adhésion + SI) ont été encaissées vs 32% fin 2023. Ce ratio est de 41% vs 25% en 2023 pour les associations internationales. Cette situation n'est pas comparable puisque les appels à cotisation adhésion ont été lancés plus tôt en septembre 2024 contre décembre 2023.

Au global au 31 décembre 2024, le taux de recouvrement est de 56% contre 32% au 31 décembre 2023.

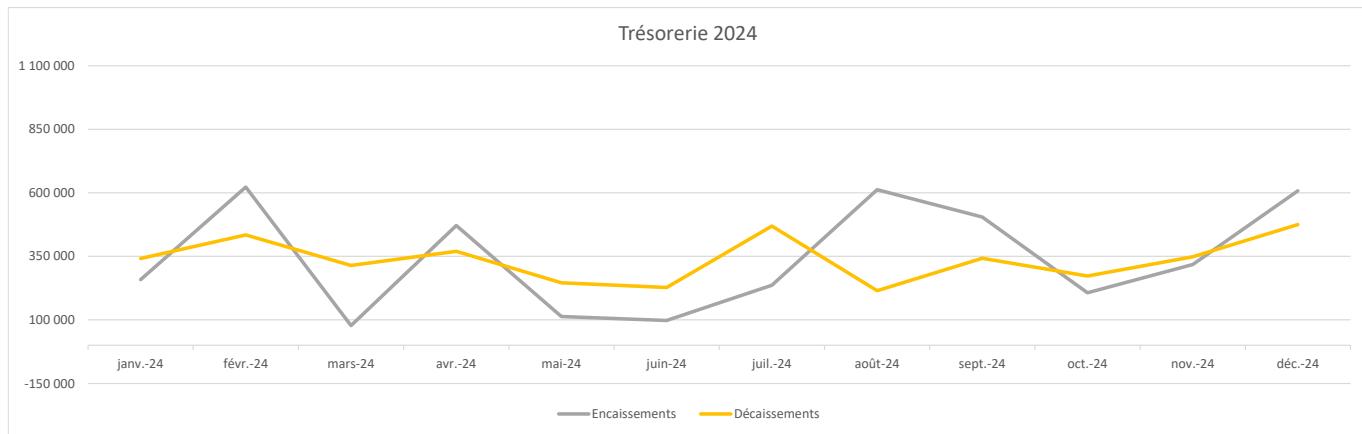
Conformément aux dispositifs de relance repris dans les statuts (article 3) et complétés dans le règlement intérieur (article 5), les règlements des cotisations annuelles de l'année écoulée doivent parvenir à la Fédération avant le 28 février de l'année suivante au plus tard.

Notons que ce dispositif n'est pas totalement respecté et qu'en conséquence des relances aux associations sont effectuées à compter de la date butoir.

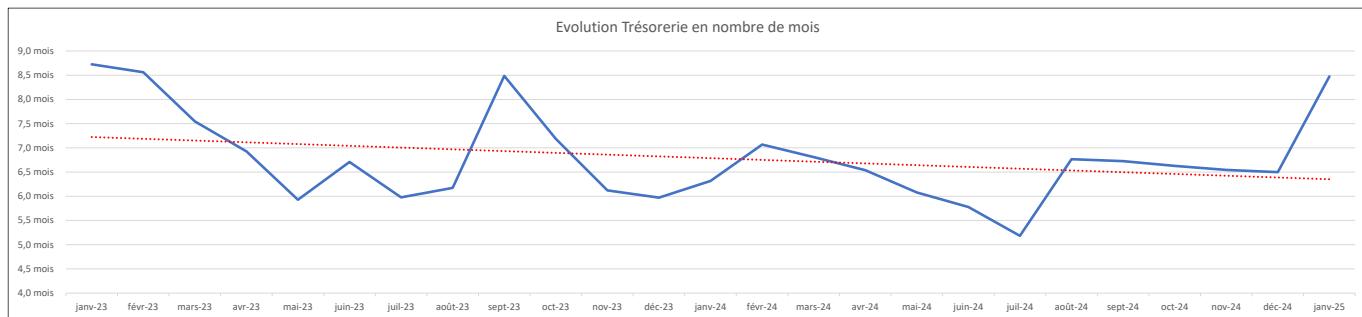
Cadencement des encaissements des cotisations nationales et internationales.



Position de trésorerie : solde mensuel



Evolution en nombre de mois (hors FNI et Anber)



SUIVI des FONDS

La gestion des fonds intervient dans le cadre des bonnes pratiques de gestion financière telles que définies dans les procédures dédiées et labellisées par IDEAS.

Fonds INNOV :

Depuis 2006, la **Fédération Réseau Entreprendre®** a mis en place le Programme Réseau Entreprendre® Innov pour élargir le champ d'intervention des Associations Membres de Réseau Entreprendre® aux activités économiques générées par des innovations.

Les Associations qui ont choisi de s'engager dans le Programme, accompagnent des porteurs de projets ou des créateurs d'entreprises qui ont fait de l'innovation le cœur de leur activité et sont en phase d'amorçage et/ou de lancement et développement commercial.

Le Programme a été créé afin d'offrir à ces projets un accompagnement et un appui financier renforcés par rapport aux projets plus traditionnels rencontrés par les Associations.

Réseau Entreprendre a ainsi constitué, depuis 2006, avec l'apport de la Caisse des Dépôts et Consignations ainsi que BPI, des outils financiers spécifiques dont elle assure la gestion. Dénommé « Fonds National Innovation » ce fonds permet d'aider les Associations à financer les prêts d'honneur des lauréats particulièrement innovants en complétant les prêts d'honneur tout en prenant en charge un risque financier.

- Pour l'année 2024, 26 sociétés ont bénéficié du fond INNOV contre 34 en 2023. La Fédération a versé 88 K€ aux Associations (381 K€ en 2023) et engagée 326 K€ (155 K€ en 2023).

Année comité	2024		
Étiquettes de lignes	Somme de dont particip. FNI	Somme de Montant versé à l'asso	Somme de PH engagés non versés
Côte d'Azur	10000	10000	0
Essonne	181665	33332,5	148332,5
Hainaut	10000		10000
Isère	20000		20000
Nord	110000		110000
Normandie Seine & Eure	13700	6850	6850
Paris	20000		20000
Picardie	10000	10000	0
Seine Estuaire	5000	2500	2500
Yvelines	34000	25500	8500
Total général	414365	88182,5	326182,5

Année comité	2023		
Étiquettes de lignes	Somme de dont particip. FNI	Somme de Montant versé à l'asso	Somme de PH engagés non versés
Côte d'Azur	20000	20000	0
Essonne	1666663	141663,5	24999,5
Hainaut	17500	17500	0
Isère	20000		20000
Nord	160000	100000	60000
Paris	20000	20000	0
Picardie	10000	10000	0
Poitou-charentes	15000	15000	0
Provence	60001	20000	40001
Seine Estuaire	10000	10000	0
Val de Marne	16700	16700	0
Rhône Durance	20000	10000	10000
Total général	535864	380863,5	155000,5

Fonds ANBER :

Depuis 2004, la **Fédération Réseau Entreprendre®** a mis en place le Programme Réseau Entreprendre® Autrement pour élargir le champ d'intervention des Associations Membres de Réseau Entreprendre aux activités économiques générant de l'impact social et sociétal positif.

Le Programme a été créé afin d'offrir à ces projets un accompagnement et un appui financier renforcés pour les entreprises qui s'intéressaient aux personnes loin de l'emploi.

Réseau Entreprendre a ainsi constitué, depuis 2004, avec l'apport de la Fondation philanthropique AnBer, reconnue d'utilité publique depuis 2002, des outils financiers spécifiques dont elle assure la gestion.

Dénommé « Fonds Associatif AnBer Réseau Entreprendre® » ce fonds permet d'aider les Associations à financer les prêts d'honneur des lauréats qui développe un projet à Impact Social ou Sociétal en complétant les prêts d'honneur tout en prenant en charge un risque financier.

- Pour l'année 2024, 3 dossiers ont été validés pour un montant de 50 K€ contre 5 dossiers en 2023 pour 85 K€.

ENDETTEMENT

<u>Endettement</u>		déc.-23 12 mois	déc.-24 12 mois
	en K€		
1	Fonds propres	5 505	5 523
2	Dettes financières (emprunts) <i>dont soldes créditeurs de banque</i>	26 <i>0</i>	16 <i>0</i>
3	Trésorerie (active)	4 289	4 683
4=2-3	Endettement net	-4 263	-4 667
2/1	<i>Tx d'endettement (Gearing)</i>	0,5%	0,3%

La ligne dettes financières reprend l'emprunt contracté en 2022 lors du transfert de siège social et notamment afin de financer l'aménagement intérieur des nouveaux bureaux.

INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES :

Conformément aux dispositions des articles L.225-102-1, alinéa 4, R.225-104 et R. 225-105 du code de commerce, nous vous indiquons ci-après la manière dont la Fédération prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité.

Les tableaux font état des situations de la Fédération au 31 décembre 2024

Informations Sociales

Effectif total (au 31 décembre)

	2022	2023	2024
Hommes	10	9	8
Femmes	17	15	16
TOTAL	27	24	24

Age et ancienneté

		2022	2023	2024
Age moyen	Hommes	41	43	44
	cadre	49	50	51
	etam	30	29	30
	Femmes	41	43	44
	cadre	44	47	48
	etam	35	36	34

		2022	2023	2024
Ancienneté moyenne	Hommes	1,8	2,5	3,5
	cadre	2,1	3,1	4,1
	etam	0,1	0,8	1,8
	Femmes	3,8	4,6	5,3
	cadre	4,1	4,9	5,9
	etam	2,6	3,6	2,6

Effectif moyen

	2022	2023	2024
Cadres	21,00	19,25	18,98
Employés	4,00	4,71	5,13
Contrat Apprenti	0,67	1,58	0,96
Contrat Pro	0,00	0,00	0,00
TOTAL	25,67	25,54	25,07

Organisation du temps de travail. Au 31 décembre

	2022	2023	2024
Temps plein	24	23	24
Temps Partiel	0	0	0
Contrat d'apprentissage	2	1	1
Contrat de professionnalisation	0	0	0
TOTAL	26,0	24,0	25,0

Charges salariales globales

en K€	2022	2023	2024
Frais de personnel	2 115	2 116	2 144
Valeur Ajoutée	2 526	2 586	2 553
<i>Ratio</i>	83,7%	81,8%	84,0%

Accidents du travail

	2022	2023	2024
Nombre d'accidents du travail	0	0	0

Travailleurs handicapés

	2022	2023	2024
Nombre de travailleurs handicapés	2	1	1

Formation des collaborateurs de la Fédération

2024	heures	Part des collaborateurs formés
Formation collective	432	100%
Formation individuelle	292	32%

1- Management des équipes de la Fédération Réseau Entreprendre®

Les équipes jouent un rôle majeur dans la réussite d'une organisation et la formation de ces derniers est une constante pour participer à la performance du réseau et à la gestion des compétences. La gestion des compétences des équipes est une des priorités d'action de la Fédération. Elle met au service de son réseau des expertises humaines. Il convient dès lors que les équipes aient les moyens d'exprimer leurs compétences.

La gestion des ressources humaines s'organise selon le corpus de valeurs de Réseau Entreprendre®. L'important c'est la personne. Nous agissons avec bienveillance et solidarité, dans un esprit d'équipe. Le management des collaborateurs tient compte des spécificités de chacun. Il s'organise dans la proximité,

l'écoute, l'accompagnement avec en arrière-plan un devoir d'exigence quant à la qualité du travail fourni. Chaque collaborateur se doit de fournir un travail abouti et précis.

La Fédération vise à créer un réseau dynamique et solidaire, où chaque association contribue à l'accompagnement des entrepreneurs. Les valeurs de réciprocité et d'engagement sont fondamentales dans toutes les actions collectives

2- Prévention de toute forme de discrimination

La prévention de toute forme de discrimination est un enjeu crucial au sein de la Fédération Réseau Entreprendre®. Elle s'engage à traiter également tous ses collaborateurs sans distinction de classification, d'origine, de sexe ou de qualité. Nous sommes une organisation inclusive qui intègre les questions de diversité dans sa politique RH et prône l'équité.

Il est important de mettre en avant les rôles modèles et de valoriser les contributions des femmes dans toutes les communications et événements de la Fédération.

La politique de gestion de compétence, de formation et d'évolution de carrière s'organise selon les besoins et les talents de chaque salarié sans discrimination.

3- Diversité et inclusion

La diversité et l'inclusion sont des valeurs fondamentales au sein de la Fédération Réseau Entreprendre®. Elle s'engage à appliquer une politique de diversité et d'inclusion dans les collaborateurs qu'elle emploie. L'entreprise en sa qualité d'acteur sociétal joue également un rôle central dans l'intégration, l'évolution et l'accomplissement de ses collaborateurs. Elle est un acteur d'intégration clé dans la société française. Et elle a tout à gagné de s'enrichir des différences culturelles et de la compréhension de l'autre dans un monde globalisé.

Pour encourager la diversité et l'inclusion par des moyens concrets au sein des équipes, tous les employés ont la possibilité d'apporter leur contribution, de s'épanouir et de réussir au fil de leur cheminement de carrière.

La fédération prend, en outre, les engagements suivants :

- Créer un environnement inclusif qui valorise la diversité des parcours et des expériences :

Le recrutement est une étape importante dans l'inclusion. La Fédération conduit, pour cela, des entrevues d'embauche par des groupes de personnes variées et utilise un langage neutre dans les descriptions de poste. Elle s'engage également à opérer des présélections de candidats incluant chaque fois que possible des candidats issus de la diversité.

- Assurer une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les instances de gouvernance.
- Promouvoir l'entrepreneuriat féminin et soutenir les femmes dans leur parcours entrepreneurial.

La Fédération a mis en place des programmes tels que **Wom'Energy** : Un programme dédié à l'entrepreneuriat féminin qui vise à intégrer les femmes dans les instances de gouvernance et à répondre aux défis d'un monde qui change. En 2024, 26% des personnes accompagnées étaient des femmes.

La Fédération a également lancé le programme **IMPACT** qui sensibilise les entrepreneurs aux enjeux sociaux et environnementaux.

- Respecter les pratiques culturelles et les minorités

La fédération s'engage à respecter les différences culturelles et respecte la religion de chacun tout en refusant le prosélytisme contraire aux valeurs de laïcité. Elle invite les collaborateurs à faire part de leurs aspérités.

- Promouvoir une rémunération équitable

La direction générale et le comité des rémunérations sont le garant de la lutte contre toute discrimination salariale.

- Renforcer les politiques antidiscriminatoires

La charte éthique de la Fédération refuse toute discrimination de race, de sexe, de religion. Chaque personne est considérée pour sa valeur.

4- Formation

La Fédération dispose d'une charte de formation et d'un plan annuel de formation. Elle s'engage à offrir à minima à ses collaborateurs une formation par an.

La politique de formation a pour vocation de renforcer les compétences des collaborateurs et vise à servir les objectifs de la Fédération, du plan stratégique ainsi que de celui du Réseau. Elle contribue à donner les moyens à chaque salarié de renforcer ses compétences et de mener ses missions avec le niveau d'expertise requis.

Les entretiens annuels sont l'occasion de traiter les besoins de formation pour chacun des salariés. A l'issue de ces entretiens, le directeur de la formation en lien avec le comité de direction établit un programme de formation prévoyant des formations collectives et des formations individuelles lorsque ceux-ci répondent aux priorités d'actions de la Fédération.

Pour information, la Fédération organise également la formation du Réseau. Elle s'appuie sur le principe de l'amélioration continue, et comptabilise pour l'année 2024 :

- 3 913 heures de formation (*4 689 heures en 2023*)
- 1 523 participants (*1 544 en 2023*)
- +6% de femmes entrepreneurs en 4 ans (19% -> 24%), objectif 30% en 2025
- +10% d'implantations entre 2020 et 2024

Informations Environnementales et Impact

La Fédération Réseau Entreprendre® s'engage activement dans la sensibilisation et l'accompagnement des entrepreneurs vers un impact positif sur les plans social, sociétal et environnemental.

Ces initiatives visent à préparer les entrepreneurs à relever les défis contemporains tout en contribuant à un avenir durable. La Fédération Réseau Entreprendre® s'engage à accompagner chaque entrepreneur dans son parcours vers un impact positif.

En 2024, la Fédération a engagé un partenariat dans le domaine de la mobilité inclusive et de la sécurité routière. L'objectif est d'encourager les actions pour rapprocher les gens de ce qui est essentiel à leur vie et à leurs projets. Ses actions s'articulent autour de 3 piliers : Sécurité, Soutien et Secours.

La Fédération s'est, elle-même engagée à être un acteur de ce monde qui change. Pour cela, elle se mobilise autour de **4 axes** :

❖ Croissance économique et travail décent

Nous agissons selon une double motivation :

- Prendre soin du monde qui nous entoure. Cela implique en premier lieu de prendre soin de nos collaborateurs chez Réseau Entreprendre®. Nous poursuivons notre action sur l'importance de l'intégration du collaborateur, du prendre soin, de l'accompagnement des salariés, de l'appartenance au Réseau. Des sessions d'intégration et de formation sont proposées aux nouveaux collaborateurs sous la forme de séminaires. Nous accompagnons également les nouveaux Directeurs et Présidents d'association dans leur intégration par des parcours proposés et adaptés.
- Sensibiliser nos entrepreneurs à la qualité des emplois en travaillant sur la nature des emplois, les conditions de travail, le temps de travail proposé, la prise en compte des impératifs personnels, le management de proximité (vertu des entreprises familiales et qui représente les membres de Réseau entreprendre).

❖ Egalité Femmes/Hommes

Réseau Entreprendre souhaite favoriser l'entrepreneuriat chez les femmes afin d'assurer l'égalité des chances d'accès à l'entrepreneuriat entre les femmes et les hommes, mais aussi favoriser l'accessibilité des personnes handicapées et garantir l'absence de discrimination.

En ce qui concerne les femmes, Réseau Entreprendre® œuvre au renforcement de l'accompagnement des femmes qui souhaitent entreprendre dans sa cible. Dans cet objectif, un programme en faveur de l'entrepreneuriat au féminin a été développé : **Wom'Energy**.

Ce programme vise à intégrer l'entrepreneuriat féminin dans les axes stratégiques de l'association. Il a pour objectif de promouvoir la place des femmes dans les instances de gouvernance et de répondre aux défis d'un monde en mutation.

Il repose sur 3 axes :

- **AXE 1 : Accompagner plus de candidates dans la cible « Réseau Entreprendre® »** : Des outils de professionnalisation sont développés et mis à disposition des associations pour les accompagner dans le sourcing et l'accompagnement de projets portés par des femmes : autodiagnostic, fiche essentiel, mise en relation etc...
- **AXE 2 : Augmenter le nombre de femmes chefs d'entreprises dans les implantations locales** : Campagnes de recrutement de membres, mise en relation avec d'autres réseaux féminins...
- **AXE 3 : Améliorer notre visibilité et notre engagement vis-à-vis des candidates** : Rédaction d'un plaidoyer pour l'engagement national de Réseau Entreprendre® en faveur de l'égalité professionnelle, mise à disposition d'une campagne de témoignages, pitchs sur les pratiques innovantes, présentation de notre programme à d'autres réseaux d'accompagnement.

En 2012, 13% des lauréats Réseau Entreprendre® étaient des femmes. En 2024, ce chiffre est monté à 26%. L'objectif est d'atteindre 30% à horizon 2025.

❖ Ville et communauté durable

Notre action est vouée à s'inscrire dans le temps long. Depuis près de 40 ans, nous créons des employeurs pour créer de l'emploi. Nous sommes un tiers de confiance dont l'action a pour vocation d'améliorer la vie dans la cité en générant des entreprises vertueuses animées par des valeurs de bienveillance et de solidarité. Notre action a permis de créer ou sauvegarder 150.000 emplois en accompagnant depuis le début 15.500 entreprises.

La fédération pilote depuis 2019 un programme Impact destiné à rajouter un pilier sociétal et environnemental aux enjeux historiques territoriaux et d'emplois. Cette démarche a pour ambition de sensibiliser 100% de nos entrepreneurs aux enjeux d'un monde qui change. Cela passe par la mise en place de programmes éducatifs et d'outils pédagogiques au service de notre communauté.

Notre objectif est d'accompagner un plus grand nombre d'entreprises de l'ESS et d'entreprises à impact social et environnemental. Dans cet esprit, la réalisation de fiches (dédiées au sujet des salariés aidants, de la décarbonation, du numérique responsable) vise à outiller les accompagnateurs sur les enjeux sociaux et environnementaux.

les créateurs et repreneurs ont à leur disposition pour les accompagner un guide de diagnostic sur la décarbonation et un guide de diagnostic RSE.

❖ Consommation et production responsable

Nous constatons beaucoup de projets avec une dimension sociale forte. Les entrepreneurs se positionnent plus que jamais comme des acteurs du changement sur leur territoire. Notre programme Impact questionne nos entrepreneurs sur leur action sociale, locale, les relations avec leurs fournisseurs, leur empreinte environnementale, l'utilisation des ressources et le recours à l'énergie.

Dans le cadre du programme Impact, notre brique dédiée à l'accompagnement et la sensibilisation de 100% des entrepreneurs de la communauté Réseau Entreprendre® aux enjeux d'un monde qui change, de nouveaux outils sont sortis afin de présenter les enjeux de l'impact et approfondir ces sujets clés. Des outils mis à disposition pour enrichir **les questions liées à l'Impact social et environnemental**

Une étude d'impact reprise lors du panorama 2023 et qui sera actualisée en 2025, reprend une photo du réseau à l'instant T. L'étude porte sur les lauréats et les membres (Age moyen, nature des projets reprises, créations, secteurs d'activités,...). Les résultats sont communiqués à la presse et reprennent des enjeux majeurs notamment :

- les enjeux liés à la gestion sociale de l'entreprise
- les enjeux liés au climat
- les enjeux d'adaptation face aux nouveaux conflits
- les enjeux liés au bien-être en tant qu'entrepreneur

Réseau Entreprendre agit localement au plus près de chacun de nos territoires. Notre création de valeur se fait localement avec la volonté de créer des écosystèmes de compétences basés sur les principes de la proximité.

Tableau des résultats des cinq dernières années

(en euros)	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
1. FONDS EN FIN D'EXERCICE					
Fonds Propres	5 500 725	5 503 039	5 512 432	5 505 123	5 522 868
dont fonds propres sans droit de reprises	1 269 986	1 269 986	1 269 986	1 269 986	1 269 986
dont fonds propres avec droit de reprises	3 190 608	3 190 608	3 190 608	3 166 513	3 166 513
2. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Produits d'exploitation	3 697 828	3 984 360	4 197 100	4 273 200	4 168 846
dont :					
Subventions	2 155 104	2 147 490	2 082 280	2 174 383	2 146 000
Cotisations	983 850	997 719	1 138 775	1 133 977	1 043 426
Résultat d'exploitation	47 749	5 514	14 596	10 545	21 036
Impôts	2 888	2 598	6 675	24 106	32 556
Résultat net	11 858	2 313	9 394	16 786	17 744
3. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	23,6	26,9	25,7	25,5	25,1
Salaires et traitements de l'exercice	1 299 738	1 364 976	1 453 181	1 440 715	1 462 556
Charges salariales	638 752	662 652	662 460	675 476	681 898

3 – BILAN et COMPTE de RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

		Montants exprimés en Euro - (EUR)		31/12/2023	31/12/2024	
		net	brut	amortissements, provisions	net	
ACTIF IMMOBILISE	IMMOS CORPORELLES	Logiciels, matériel informatique	166 029	865 829	593 476	272 353
	IMMOS FINANCIERES	Concessions, brevets et droits similaires	-	888	888	-
	FRFS/OS	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-
	IMMOS COR	Autres immobilisations corporelles	48 772	125 441	82 639	42 802
	FRFS/OS	Immobilisations en-cours	138 747	6 576	-	6 576
	FRFS/OS	Autres titres immobilisés	10 536	10 944	-	10 944
	FRFS/OS	Prets	1 946 312	2 137 548	317 345	1 820 203
	FRFS/OS	Autres immobilisations financières	26 448	26 991	-	26 991
		TOTAL ACTIF IMMOBILISE	(I)	2 336 844	3 174 216	994 348
						2 179 868
ACTIF CIRCULANT	Créances	Avances et acomptes versés	60 871	30 567		30 567
	Divers	Clients et acomptes rattachés	1 123 371	1 131 654	283 719	847 934
		Autres créances	555 600	858 200	78 000	780 200
		V.M.P. (dont actions propres)	831 900	1 031 900	-	1 031 900
		Disponibilités	3 457 403	3 651 403	-	3 651 403
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance	41 813	72 946	-	72 946
		TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	(II)	6 070 958	6 776 670	361 719
						6 414 950
		Ecarts de conversion actifs	(III)	-	-	-
		TOTAL GENERAL	(I à III)	8 407 802	9 950 886	1 356 067
						8 594 819

		Montants exprimés en Euro - (EUR)	31/12/2023	31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres		Fonds propres sans droit de reprise	1 269 986
			Autres réserves	1 300 420
			Report à nouveau	(248 582)
			RESULTAT D'EXERCICE (excédent ou perte)	16 784
			Fonds propres avec droit de reprise	3 166 513
			TOTAL (I)	5 505 121
Fonds dédiés	Fonds dédiés		Fonds dédiés	588 326
			TOTAL (II)	588 326
				675 118
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		317 691	308 451
	Provisions pour charges		72 436	102 258
			TOTAL (III)	390 127
Dettes (4)	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		25 906	15 910
	Emprunts et dettes financières divers			
	Avances et acomptes reçus		361 279	381 679
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		205 544	235 243
	Dettes fiscales et sociales		494 083	519 309
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes		826 416	825 984
Cpt es rég ul.	Produits constatés d'avance (5)		11 000	8 000
			TOTAL (IV)	1 924 227
	Ecarts de conversion passifs		(V)	-
			TOTAL GENERAL (I à V)	8 407 802
				8 594 819

COMpte de résultat

		<i>Montants exprimés en Euro - (EUR)</i>	
		31/12/2023	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION	Subventions d'exploitation	2 174 383	2 146 000
	Refacturations, reprises sur amort et prov, transf.charges	819 110	897 370
	Cotisations	1 133 977	1 043 426
	Collecte dons	145 730	82 050
	Autres produits	-	-
	Total des produits d'exploitation	4 273 200	4 168 846
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats, prestations diverses	5 662	6 666
	Autres achats et charges externes	1 246 126	1 276 706
	Impôts, taxes et versements assimilés	156 488	159 119
	Salaires et traitements	1 440 715	1 462 556
	Charges sociales	675 476	681 898
	Dotations d'exploitation	Sur immobilisations	76 456
		Sur actif circulant : dotations aux provisions	294 576
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	21 131
	Autres Charges	346 026	145 775
	Total des charges d'exploitation	4 262 655	4 147 809
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 545	21 036
		0,2%	0,5%
PRODUITS FINANCIERS	Autres intérêts et produits assimilés	131 710	139 385
	Reprises sur provisions	301 322	278 280
	Total des produits financiers	433 032	417 665
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions	326 767	280 458
	Intérêts et charges assimilées	58 070	100 201
	Total des charges financières	384 837	380 660
RESULTAT FINANCIER		48 195	37 005
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	118 014	103
	Reprises sur provisions	172 832	114 691
	Total des produits exceptionnels	290 846	114 794
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opération de gestion	134 004	17 083
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	174 691	105 451
	Total des charges exceptionnelles	308 695	122 534
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(17 849)	(7 741)
Impôts placements financiers		24 106	32 556
EXCEDENT OU PERTE (total des produits - total des charges)		16 784,35	17 744,64

4 – ANNEXES AUX COMPTES

Objet Social de l'entité

La raison d'être de la Fédération est d'animer et de fédérer nos associations pour créer une communauté performante de Dirigeants d'Entreprises portée par une vision et des valeurs partagées. Nos missions sont la mise en réseau et l'animation, le pilotage des projets, l'accompagnement personnalisé, la fonction opérateur.

Nos équipes formées et professionnelles accompagnement, forment et suivent les associations du Réseau en s'efforçant de répondre aux enjeux et missions définies ci-dessus.

Faits marquants de l'exercice

Néant

Règles et méthodes comptables

« La réglementation comptable appliquée pour la présentation des comptes annuels 2024 se rapporte au règlement ANC n°2018-06 modifié par le règlement 2020-08, obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 01/01/2021., ainsi qu'au règlement 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général.

L'annexe comptable tient compte du caractère significatif des informations nécessaires à produire (Art.833-1 du PCG).

Les comptes annuels ont été établis

- dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base
 - continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre
 - indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue de biens

• Installation générale	7 à 10 ans	Linéaire
• Matériel informatique	3 à 5 ans	Linéaire
• Mobilier de bureau	10 ans	Linéaire
• Marques	10 ans	Linéaire
• Logiciels spécifiques	5 ans	Linéaire
• Progiciels	5 ans	Linéaire

Depuis 2005, il est fait application des règlements CRC 2004-06 du 23/11/2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Les immobilisations ne sont pas décomposables et la durée d'usage a été conservée comme durée d'utilité.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières, constituées principalement de prêts sans intérêts versés aux lauréats pour des projets bien identifiés, l'encours est valorisé à sa valeur historique.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le lauréat, bénéficiaire du prêt, ne sera pas en mesure vraisemblablement de rembourser son prêt octroyé par la Fédération via les associations adhérentes au RE. Cette provision est estimée chaque année en fonction du risque d'insolvabilité des lauréats évalué par les différentes associations.

La Fédération comptabilise les engagements de prêts vis-à-vis des associations en actif immobilisé et en dettes dès l'octroi du prêt par les associations aux lauréats avant son décaissement effectif. Au 31 décembre 2024, le montant des engagements est de 780 984€.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Fonds propres

Les fonds propres comprennent :

Tableau de variation des fonds propres
du 01/01/2024 au 31/12/2024

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	1 269 986			1 269 986
Fonds propres avec droit de reprise	3 166 513			3 166 513
Autres réserves	1 300 420			1 300 420
Report à nouveau	-248 582	16 784		-231 798
Résultat de l'exercice	16 784	17 745	16 784	17 745
TOTAUX	5 505 121	34 529	16 784	5 522 866

Fonds dédiés

Conformément à l'article 431-6 du règlement ANC 2018-06, « les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard ».

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » seront reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements pris par l'Association.

Tableau des fonds dédiés du 01/01/2024 au 31/12/2024				
Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds dédiés Anber	536 117		100 000	436 117
Fonds dédiés Renault		180 000	27 000	153 000
Fonds territoires par Anber	41 000	50 000	5 000	86 000
Autres Fonds dédiés	11 208		11 208	0
TOTAUX	588 325	230 000	143 208	675 117

Compléments d'information relatifs au bilan

Immobilisations, amortissements et provisions

Tableau de variation des immobilisations

2024	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeur Brute :				
Immobilisations incorporelles	983 078	198 708	315 069	866 717
Immobilisations corporelles en cours	138 747	6 576	138 747	6 576
Immobilisations corporelles	131 200	3 404	9 164	125 440
Immobilisations financières	2 326 462	604 940	755 920	2 175 482
Total	3 579 487	813 628	1 218 900	3 174 217
Amortissements & provis.				
Immobilisations incorporelles	817 049	92 384	315 069	594 364
Immobilisations corporelles	82 428	9 374	9 163	82 639
Immobilisations financières	343 167	252 458	278 280	317 345
Total	1 242 644	354 216	602 512	994 348
Total net	2 336 843	459 412	616 388	2 179 869

Tableau des provisions

	31-déc-23			31-déc-24
Rubriques	Valeur au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur à la fin de l'exercice
Provisions à l'actif				
Provision pour dépréciation des prêts	343 166	252 458	278 280	317 344
Provision pour dépréciations créances Part	292 476	283 719	292 476	283 719
Provision pour dépréciations Autres créances	52 100	28 000	2 100	78 000
Provisions au passif				
Provision pour risques et charges	317 691	105 451	114 691	308 451
Provision pour IFC	72 436	29 822	0	102 258
Total	1 077 869	699 450	687 547	1 089 772

Les droits acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ en retraite, calculée avec une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de 64 ans et avec un taux d'actualisation de 3,38 % s'élèvent à 102 258 € au 31/12/2024.

Les Provisions pour Risques et Charges couvrent un risque éventuel sur les dépenses de publicité du FSE.

Etat des créances et autres créances à la clôture de l'exercice

Etat des créances				
	Montant brut	A - 1 an	A + 1 an & - 5 ans	A + 5 ans
Créances sur les Ass. Entreprendre	682 654	682 654		
Créances sur les partenaires	449 000	449 000		
Fournisseurs débiteurs				
Factures à établir				
Avances versées	30 567	30 567		
Avoirs à recevoir	0	0		
Autres créances	83 200	83 200		
Produits à recevoir	775 000	775 000		
Total	2 020 421	2 020 421	0	0

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées au compte de résultat dès lors qu'elles sont acquises sur l'exercice, qu'elles soient ou non encaissées à la date de clôture de l'exercice.

Etat des dettes à la clôture

Etat des dettes				
	Montant brut	A < 1 an	A + 1 an et – de 5 ans	A + de 5 ans
Dettes auprès des établissements crédit	15 910	10 037	5 873	
Dettes fournisseurs	235 243	235 243		
Avances et acomptes reçus	381 679	381 679		
Autres dettes	825 984	825 984		
Dettes sociales et fiscales	519 309	519 309		
Produits constatés d'avance	8 000	8 000		
Total	1 986 124	1 980 251	5 873	0

Compte de régularisation actif et passif

31/12/2024		
ACTIF		
Produits à recevoir		775 000
FSE 2022	250 000	
FSE 2023	275 000	
FSE 2024	250 000	
Avoirs à recevoir		0
PASSIF		
Factures à recevoir		-104 472
Charges à payer (personnel & charges)		-357 170
Associations - charges à payer		-25 000

« Les produits à recevoir au titre du FSE correspondent à l'estimation de la prise en charge par le FSE des dépenses engagées par la fédération réseau entreprendre, dans le cadre d'un appel à projet auquel la Fédération a répondu en septembre 2022. Une convention a été conclue au cours de l'année 2023, avec le FSE, au titre de cet appel à projet. »

Le montant estimé de cette subvention est calculé sur la base des dépenses réelles concernant l'exercice référent de demande de la subvention. Sur ce montant, il est calculé une règle de prudence en pourcentage que l'on applique sur le montant de la demande pour l'année.

Compléments d'information relatifs au compte de résultat

Ventilation des subventions acquises par financeur

Les subventions acquises au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 2 095 000 € et se décomposent de la façon suivante :

Libellé de la subvention	31/12/2024
BPI	1 045 000
FONDATION ENTREPRENDRE	800 000
FSE	250 000
NOVAPEC	24 000
FONDS RENAULT	27 000
Total	2 146 000

Les cotisations sont comptabilisées en produit après émission des appels à cotisation.

Ventilation de l'effectif salarié de l'association (en ETP moyen annuel)

	2024
Cadres	18,98
Employés	5,13
Apprentis	0,96
TOTAL	25,07

Engagements pris en matière de retraite

Les droits acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ en retraite, calculée avec une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de 64 ans et avec un taux d'actualisation de 3,38 %.

A la clôture de l'exercice, le montant de la "dette actuarielle" en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) s'élève à 102 258 euros.

La dette actuarielle est déterminée à partir des paramètres généraux suivants :

- Année de calcul : 2024
- Taux d'actualisation : 3,38 %
- Méthode de calcul : ANC 2021
- Convention collective : Bureaux d'études techniques (Syntec)
- Initiative du départ : Le départ intervient à l'initiative du salarié.
- Table de mortalité : INSEE 2018-2020 - données def

Taux de rotation :

- 9% CONSTANT jusqu'à 55 ans, 0% au-delà pour la catégorie : Cadres
 - 5 % constant pour la catégorie : ETAM

La dette actuarielle est inscrite au bilan sous forme de provision, avec les caractéristiques suivantes :

- Montant total de la provision comptabilisée à la date de clôture : 102 258 euros
 - Mouvement de la provision au cours de l'exercice (+ si dotation, - si reprise) : + 29 822 euros

Elle ne fait pas l'objet d'une externalisation auprès d'un organisme d'assurance.

Engagements hors bilan donnés

La fédération réseau entreprendre a donné un engagement financier de 31 k€ relatif à une caution.

Informations concernant les contributions volontaires en nature (bénévolats, mise à disposition...)

Prestations : Bénévolats Montant : 156 075 €

Le bénévolat a été valorisé sur la base d'un forfait horaire de 150 €.

Rémunérations des dirigeants :

Les fonctions d'Administrateurs, de Président, de Trésorier et de Secrétaire ne sont pas rémunérées.

Autres informations

Néant

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître **un excédent de 17 744,64 €**.

Nous vous proposons d'affecter séparément le résultat de l'activité fonctionnement et le résultat de l'activité financement et de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Excédent de l'exercice : 17 744,64 €

- Report à nouveau fonctionnement : + 31 289,67 euros
 - Report à nouveau financement : + 37 004,97 euros
 - Fonds propres avec droit de reprise : - 50 550 euros

Evénements Post Clôture :

Néant

5 – RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux membres de l'association Fédération Réseau Entreprendre,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Réseau Entreprendre relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

1. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

1. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note de l'annexe aux comptes annuels, intitulée « Compte de régularisation actif et passif » expose le fait génératrice de la comptabilisation des produits à recevoir. Nous nous sommes assurés du respect des principes comptables, en particulier de la correcte séparation des exercices, ainsi que de la correcte évaluation du montant provisionné dans les comptes clos au 31 décembre 2024.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents du Conseil d'Administration sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

3. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

4. Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Villeneuve d'Ascq, le 29 avril 2025

**Le Commissaire aux comptes
SC P.DZIERZEK et V.ECREPONT**

**Dorothée BOUMSELL
Associée**

6 – PROJET DE RESOLUTIONS

➤ **Première résolution**
(*approbation du procès-verbal*)

L'Assemblée Générale approuve le **procès-verbal** de l'Assemblée Générale du 6 juin 2024

➤ **Deuxième résolution**
(*approbation des comptes sociaux 2024*)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral et financier du Conseil d'administration et le rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve les comptes de l'exercice tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un résultat bénéficiaire de 17 744,64 €

➤ **Troisième résolution**
(*affectation du résultat 2024*)

L'Assemblée Générale décide d'affecter le Résultat bénéficiaire de l'exercice 2024 d'un montant total de 17 744,64 euros ainsi :

- Report à nouveau fonctionnement : + 31 289,67 euros
- Report à nouveau financement : + 37 004,97 euros
- Fonds propres avec droit de reprise : - 50 550 euros

➤ **Quatrième résolution**
(*approbation du budget 2025*)

L'Assemblée Générale approuve le budget de l'Association d'un montant de 4 354 K€ tel qu'il lui a été présenté pour l'exercice 2025, et faisant ressortir les éléments suivants :

Ressources pour un montant de 4 354 K€

Charges pour un montant de 4 347 K€

➤ **Cinquième résolution**
(*approbation de la Vision Horizon 2030*)

L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance, approuve la Vision Horizon 2030.

➤ **Sixième résolution**

(renouvellement des membres du Conseil d'Administration)

Après avoir pris connaissance de la liste des membres dont le mandat est arrivé à échéance, l'Assemblée Générale procède au renouvellement du conseil d'administration de :

Réseau Entreprendre® Auvergne
Réseau Entreprendre® Guadeloupe
Réseau Entreprendre® Lorraine
Réseau Entreprendre® Picardie
Réseau Entreprendre® Piemonte
Réseau Entreprendre® Poitou Charente

➤ **Septième résolution**

(nomination au poste d'administrateur, candidats entrants)

Après avoir pris connaissance des candidatures au poste d'administrateur et sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de procéder à la nomination au poste d'administrateur en qualité de :

Personne Morale :

- Réseau Entreprendre® Loire
- Réseau Entreprendre® Occitanie Méditerranée
- Réseau Entreprendre® Alsace
- Réseau Entreprendre® Bourgogne
- Réseau Entreprendre® Hainaut
- Réseau Entreprendre® Maine et Loire

Personne Physique :

- Madame Caroline Berekbaum
- Madame Virginie Grandin
- Monsieur Tony Mirande

➤ **Huitième résolution**

(formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.